



Les paysages de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup : caractérisation et évaluation



Mars 2006

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier la MRC de Rivière-du-Loup pour sa contribution à ce projet. Particulièrement Monsieur Nicolas Gagnon pour sa collaboration personnelle et Madame Stéphanie Beaudoin ainsi que Messieurs Simon Faucher et Steeve Héту.

Cette étude a été réalisée grâce à la contribution financière de Tourisme Québec sans engager la responsabilité de ce dernier à l'égard de son contenu.

LISTE DES INTERVENANTS

PROMOTEURS

Tourisme Québec :	Direction du partenariat et de l'intervention régionale
Tourisme Bas-Saint-Laurent :	Pierre Laplante, directeur
MRC de Rivière-du-Loup :	Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement

RÉALISATION DE L'ÉTUDE

Ruralys :

Dominique Lalande	directrice générale, coordonnatrice
Alain Parent	géographe, chargé de projet
Martine Jean	secrétaire administrative

RÉALISATION DES CARTES

Simon Faucher	géographe, MRC de Rivière-du-Loup
---------------	-----------------------------------

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
LISTE DES INTERVENANTS	5
TABLE DES MATIÈRES	7
LISTE DES CARTES	9
LISTE DES FIGURES	11
LISTE DES TABLEAUX.....	13
1. INTRODUCTION.....	15
2. MÉTHODOLOGIE.....	17
2.1 Revue de la littérature et des documents d'archives.....	17
2.2 Inventaire sur le terrain.....	18
2.3 Cas particuliers des autoroutes 20 et 85.....	18
2.4 Caractérisation.....	20
2.5 Évaluation.....	20
2.6 Carte thématiques.....	20
3. NOTIONS DE BASES.....	21
3.1 La notion de paysage.....	21
3.2 Entité paysagère.....	21
3.3 Famille paysagère.....	22
3.4 Qualité paysagère.....	22
3.5 Les valeurs paysagères et leurs critères.....	23
3.6 Fiche d'inventaire.....	26
3.6.1 Volet « Description ».....	26
3.6.2 Volet « Évaluation » : la qualité paysagère et ses multiples critères.....	26
3.7 Pertinence de l'évaluation de la qualité des voies d'expérience paysagère.....	27
4. PORTRAIT DU TERRITOIRE D'ÉTUDE : LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP	29
4.1 Situation géographique.....	29
4.2 Quelques données sur le territoire.....	29
4.3 Les éléments naturels.....	30
4.3.1 Les assises rocheuses.....	31
4.3.2 La genèse des formes du terrain et des grands ensembles topographiques.....	31
4.3.3 Le littoral.....	32
4.3.4 L'hydrographie.....	33
4.3.5 Les zones biogéographiques.....	33

5. LE DÉCOUPAGE ET L'ÉVALUATION DES PAYSAGES DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP	35
5.1 Carte A : entités et familles paysagères de la MRC de Rivière-du-Loup.....	35
5.1.1 « L'Île-Verte ».....	36
5.1.2 « Le Littoral ».....	37
5.1.3 « La Vallée-de-la-rivière-du-loup »	39
5.1.4 « La Moraine »	40
5.1.5 « Les Terrasses »	41
5.1.6 « La Marge-du-plateau »	43
5.1.7 « Le Plateau-intérieur »	44
5.1.8 « Les Lacs ».....	46
5.2 Carte B : l'évaluation de la qualité paysagère de la MRC de Rivière-du-Loup selon les corridors routiers	47
6. RECOMMANDATIONS	51
6.1 La question de l'affichage et des enseignes.....	51
6.2 La restauration ou le choix judicieux des sites de carrière, gravière ou sablière.....	51
6.3 Un règlement sur l'entreposage à ciel ouvert	52
6.4 L'aménagement de la frange urbaine ou villageoise	52
6.5 Revoir la façon d'implanter les haies brise-vent le long de l'autoroute 20	52
6.6 L'étude des impacts d'un parc éolien sur le paysage rural de la MRC.....	52
6.7 La mise en valeur des paysages insulaires et maritimes du nord-ouest de la MRC de Rivière-du-Loup.....	53
6.8 La (re) valorisation du bâti dans le paysage rural	53
7. CONCLUSION.....	55
BIBLIOGRAPHIE	57
ANNEXE 1 : Fiche d'inventaire : volets descriptif et évaluatif.....	61
ANNEXE 2 : Descriptions des critères d'évaluation	71
POCHETTES : Cartes A, B, C	

LISTE DES CARTES

- Carte A.** Entités et familles paysagères de la MRC de Rivière-du-Loup.....**en pochette**
- Carte B.** Évaluation de la qualité paysagère des principaux tronçons routiers
de la MRC de Rivière-du-Loup**en pochette**
- Carte C.** Atouts et contraintes des paysages de la MRC de Rivière-du-Loup**en pochette**

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	La radicalité paysagère d'une autoroute : autoroute 85 et 20 dans la MRC de Rivière-du-Loup.	19
Figure 2 :	Carte du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, de ses municipalités et des tronçons routiers à analyser dans le cadre de cette étude.	30
Figure 3 :	Paysage de l'Île-Verte, dans l'entité paysagère « Le Bout-d'en-Haut ».	36
Figure 4 :	Paysage de l'Île-Verte, dans l'entité paysagère « Le Phare ».	37
Figure 5 :	Paysage du « Littoral », dans l'entité paysagère « Rivière-des-Vases ».	38
Figure 6 :	Paysage du « Littoral », dans l'entité paysagère « Notre-Dame-du-Portage ».	38
Figure 7 :	Paysage de « La Vallée-de-la-rivière-du-loup » sur le chemin du Lac.	39
Figure 8 :	Paysage de « La Vallée-de-la-rivière-du-loup » sur le chemin Fraserville.	40
Figure 9 :	La moraine de Saint-Antonin en exploitation, sur le 2e rang Est de Saint-Modeste.	40
Figure 10 :	Paysage de la famille paysagère « La Moraine », 1er rang de Saint-Modeste.	41
Figure 11 :	Paysage de la famille paysagère « Les terrasses », chemin des Pionniers au lieu-dit « Le Reste-de-Cacouna ».	42
Figure 12 :	Paysage de la famille paysagère « Les terrasses », route Principale à l'est de Saint-Arsène.	42
Figure 13 :	Paysage de la famille paysagère « Les terrasses », route du Coteau-des-Érables dans l'entité du même nom.	43
Figure 14 :	Paysage de la famille paysagère « La Marge-du-Plateau », route 291 au sud-est de Saint-François-Xavier.	44
Figure 15 :	Paysage de la famille paysagère « Le Plateau-intérieur », route 293 (La Grande-Ligne) à Saint-Cyprien.	45
Figure 16 :	Paysage de la famille paysagère « Le Plateau-intérieur », chemin Taché un peu à l'ouest du village de Saint-Cyprien.	45
Figure 17 :	Paysage de la famille paysagère « Les Lacs », chemin du Sud-du-Lac (Lac de la Grande-Fourche).	46
Photo page couverture :	Paysage de l'Île-Verte dans l'entité paysagère « Quai-d'en-Haut »	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Valeurs de l'évaluation paysagère et champs sémantiques associés dans d'autres études.....	24
Tableau 2 : Valeurs, critères et pondération de la méthodologie d'évaluation	25
Tableau 3 : Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie.	47

1. INTRODUCTION

Cette étude présente les résultats d'une démarche d'évaluation et de caractérisation des paysages ruraux de la municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup.

Le mandat d'étude établi en collaboration avec notre partenaire (la MRC de Rivière-du-Loup) s'inscrit dans un programme régional de travail amorcé en 2003 (« Paysages du Bas-Saint-Laurent ». La première phase de ce programme a été consacrée au développement de l'approche méthodologique en utilisant la MRC de Kamouraska comme territoire-pilote. Cette étude des paysages de la MRC de Rivière-du-Loup consiste en une application de ladite approche tout en considérant les spécificités du nouveau territoire à couvrir, en maintenant nos préoccupations relatives à l'aménagement du territoire et au tourisme naturel et culturel. Cette étude a été réalisée dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'offre touristique du Bas-Saint-Laurent.

Notre mandat consistait donc à réaliser une étude de caractérisation et d'évaluation des paysages d'une partie du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup à partir de ses principales voies de circulation — c'est-à-dire approximativement 350 km de tronçons routiers, sélectionnés par la MRC.

Cette tâche comportait les étapes suivantes :

Activités préparatoires

Rencontrer les partenaires, identifier les besoins et les enjeux, planifier les activités.

Recherche documentaire

Faire l'état de la question, consulter les travaux antérieurs en patrimoine, en aménagement, en géographie, en histoire ou autres études pertinentes du territoire.

Méthodologie d'analyse

Adapter la méthode de caractérisation et d'évaluation basée sur la qualité paysagère développée au Kamouraska au contexte de la MRC de Rivière-du-Loup.

Inventaire

Réaliser un inventaire terrain, répertorier les composantes fondamentales des paysages, identifier les familles paysagères, délimiter les entités paysagères et évaluer la qualité des paysages à partir des tronçons routiers et constituer une banque de photos numériques avec coordonnées de localisation GPS.

Analyse des données et rapport d'étude

Traiter et analyser les données, présenter les résultats de la caractérisation et de l'évaluation paysagères du territoire inventorié par la production de trois cartes

thématiques pour la MRC : une carte présentant les familles et les entités paysagères, une carte de l'évaluation des tronçons routiers et une carte synthèse des contraintes et atouts paysagers. Rédiger un rapport qui présentera les principaux résultats de la recherche et quelques recommandations.

Aboutissement de cette démarche, le présent rapport est organisé de la façon suivante. Le chapitre 2 présente l'approche et la méthodologie de caractérisation et d'évaluation du paysage utilisées. Le chapitre 3 clarifie les notions de base sur lesquelles l'étude s'appuie. Le chapitre 4 trace un portrait essentiellement topographique et biophysique de la MRC pour appuyer le découpage et l'évaluation des paysages du territoire, objet du chapitre subséquent. Enfin viennent au chapitre 6 des recommandations générales à propos de la gestion paysagère dans la MRC.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Revue de la littérature et des documents d'archives

Les publications antérieures portant sur la question paysagère du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup ont été recensées. En fait, elles sont fort peu nombreuses et développent très peu la question.

La question des paysages est abordée dans le Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup (2004) au chapitre 11, par le biais des « territoires d'intérêt esthétique ». On y mentionne le rôle des axes routiers dans la représentation que les gens se font des paysages du territoire. On renvoie à une évaluation faite par le MAMR le long des routes 132 et 185 (Michaud, 1997), selon laquelle on a identifié des secteurs à impression visuelle positive, partagée ou négative. Dans le même esprit, le projet de schéma de la MRC identifie des « corridors d'intérêt esthétique » — définit comme « [...] un lieu linéaire à partir duquel il est possible d'observer un panorama remarquable qui s'avère à la fois unique, pittoresque et original » (MRC, 2004 : 11-8) — d'une profondeur allant de 100 à 500 mètres de part et d'autre de la route. Ces « corridors d'intérêt esthétique » correspondent à une bonne partie des tronçons d'étude établis par la MRC dans le cadre de la présente étude. Ce sont la route 132, la route 185, l'autoroute 20, la route 291, le chemin Taché, les chemins des Raymond et des Pionniers, la Côte-de-la-Mer, le chemin du Lac et la route 293. Constatons l'absence du chemin de l'Île (de l'île Verte) de cette liste.

Le projet de schéma de la MRC reconnaît également des « sites d'intérêt esthétique » — défini comme « [...] un lieu entourant un attrait naturel ponctuel dont le paysage est à la fois unique, pittoresque ou original ou encore, à un lieu précis permettant d'observer un panorama remarquable (site d'observation) » (MRC, 2004 : 11-7). Parmi ceux mentionnés, les « lacs Saint-Hubert, Saint-François, de la Grande Fourche et leur pourtour » — ou du moins les routes qui permettent d'y accéder — sont considérés dans la présente étude.

Ainsi, dans le projet de schéma de la MRC, il n'est jamais question de caractériser l'ensemble du territoire sous l'angle du paysage. Cette étude ne pourra non plus couvrir l'ensemble du territoire, mais la question du paysage sera considérée plus globalement que sur la base de critères esthétiques, comme nous l'expliquerons bientôt.

Par ailleurs, l'île Verte a fait l'objet d'un article dans la revue *Continuité*, dossier « Paysage » (Méthé et Newbury, 2004). Les auteurs y abordent essentiellement l'évolution et la singularité de ces paysages insulaires, et les moyens réglementaires établis pour protéger le paysage rural de l'île et en gérer l'évolution : un plan d'urbanisme modifié et la mise en place d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale¹.

Sans aborder le paysage comme tel, certains inventaires peuvent en guider l'interprétation. C'est le cas du Macro-inventaire réalisé par la ministères des Affaires culturelles du Québec vers 1980.

¹ La démarche de l'île Verte en matière de paysage a également fait l'objet d'une fiche-paysage sur le site du Conseil des paysages québécois (<http://www.paysage.qc.ca/guide/frames.html>).

Malheureusement, celui-ci ne s'avère pas assez récent pour être directement utilisable : il faut plutôt le voir comme un document d'archives et dans la perspective d'une étude sur l'évolution du paysage. Par contre, l'inventaire récent du patrimoine religieux (MRC de Rivière-du-Loup, 2005) s'est avéré utile pour l'analyse de l'aspect social et culturel du paysage, localement et pour certains tronçons routiers.

Faute de temps, nous n'avons pas pu sonder les archives et peaufiner notre analyse de la dimension évolutive des paysages de la MRC. Dans cette étude, l'appréciation de l'évolution des paysages s'appuie essentiellement sur les indices du terrain. Il va sans dire qu'une étude plus complète de l'évolution de ces paysages pourrait prolonger et préciser les résultats de cette étude quant à cette dimension de la réalité paysagère.

2.2 Inventaire sur le terrain

L'inventaire de terrain a lieu entre octobre et novembre 2005. Toutes les routes municipalisées identifiées par la MRC et évaluables selon la méthode de Ruralys (2004) sont parcourues². Le territoire rural est inventorié, mais non l'intérieur des villages ou des périmètres urbains, qui exigeraient une approche différente.

Sur le terrain, les observations sont constamment mises en rapport avec les cartes au 1/20 000^e ou au 1/30 000^e préparée par la MRC. Le travail sur le terrain comprend aussi la constitution d'une base de données photographiques, le positionnement desdites photographies à l'aide d'un GPS et la prise de notes d'observation. En général, ces photographies doivent permettre de saisir les caractéristiques globales des tronçons routiers en termes de paysage. En ce sens, l'approche préconisée s'apparente davantage à une observation macroscopique³ qu'à un relevé des détails — démarche d'inventaire qui n'en permet pas moins une description attentive à l'échelle de chaque tronçon routier. En bout de piste, nous avons constitué une banque d'environ 2 000 photographies de paysages de la MRC⁴.

2.3 Cas particuliers des autoroutes 20 et 85

Paysage autoroutier et paysage rural ne peuvent être appréhendés avec le même outil de travail pour plusieurs raisons. En premier lieu, soulignons le fait que le panorama tel que vu d'une autoroute n'est résolument pas un paysage habituel, que : « [...] les détails s'estompent au profit de l'élargissement du champ de vision et de la combinaison de différentes [entités] paysagères » (Derioz et Laques, 1996 : 70) — voir figure 1. En second lieu, soulignons le fait que l'autoroute 20 dans la MRC de Rivière-du-Loup n'est certes pas un corridor routier comme les autres. Qu'on songe à la combinaison de la grandeur, de la vitesse et du vaste espace de l'estuaire et des zones

² Il a fallu laisser tomber deux tronçons : celui de l'autoroute 85 en pleine construction durant la période de terrain et celui du chemin de la Rivière-Verte, à Saint-Antonin, trop urbanisé pour être décrit et évalué selon notre grille d'analyse. En revanche, certains tronçons ont été ajoutés, comme ceux du chemin Pettigrew, à L'Isle-Verte, ou du 8^e rang ouest, à Saint-François-Xavier.

³ Par exemple, il n'était pas envisageable de tenir compte du « grain fin » (Domon et alli, 2000) du territoire, comme de la condition des revêtements et de la fenestration des bâtiments anciens, souvent conditionné aujourd'hui par la « norme industrielle ».

⁴ Une carte produite à part indiquera la position de chacun des fichiers électroniques des photographies fournis sur cd-rom.

agricoles, avec lesquels la voie rapide flirte... La vitesse fait voir plus largement. Le paysage est aperçu sur une base « dynamique » — comme un film — plutôt que contemplé ou ressenti. La représentation qui se construit est celle d'un « panorama dynamique » condensant les caractéristiques paysagères de la région traversée (Ruralys, 2004 : 16-17).



Figure 1 : La radicalité paysagère d'une autoroute : autoroutes 85 et 20 dans la MRC de Rivière-du-Loup.

La perception paysagère est donc complètement transformée sur l'autoroute. « Premier caractère, on en est séparé. [...] l'autoroute impose sa forte présence autonome. Ses talus rigoureux, sa permanence implacable, son espace élargi, la ligne de fuite infinie de ses parallèles répétées en font un objet différent de l'ambiance générale. L'autoroute est même coupée de l'espace environnant par une barrière, pas toujours visible, mais moralement obsédante. L'autoroute est un médium entre le paysage et nous, mais sa personnalité souveraine modifie notre perception de son environnement. [...] En outre, l'échelle même de la voie nous conduit à une autre appréciation du paysage, et c'est sûrement cela le plus important. L'importance des premiers plans dans l'appréciation générale des paysages a été plusieurs fois soulignée [...] le premier plan, pour qui circule sur une autoroute, c'est l'autoroute elle-même » (Houlet, 1999 : 73-74). Les autoroutes nous font voir et apprécier les paysages autrement, à une autre échelle.

Les automobilistes obtiennent donc de l'autoroute un condensé des paysages de la MRC de Rivière-du-Loup, qu'ils traversent en environ vingt minutes entre Notre-Dame-du-Portage et Cacouna, d'où ressort essentiellement une saveur surtout rurale mais également urbaine — du moins grâce à la vue en profil de la ville de Rivière-du-Loup.

Autre singularité : les abords d'une autoroute se voient souvent envahis par ceux qui sont en quête de regards et de dollars. On y trouve donc à des degrés variables les panneaux publicitaires et les enseignes commerciales. Par leur connivence de modernité, les industries s'établissent parfois le long des autoroutes. C'est peut-être là une union naturelle. Les autoroutes ont donc leurs problèmes paysagers particuliers.

Il serait donc absurde de caractériser les paysages de l'autoroute, selon une méthode sensible au détail à l'échelle d'un tronçon routier normal. Non pas que l'autoroute doive être disqualifiée au plan paysager, au contraire, mais le fait qu'elle mette à mal le cadastre, qu'elle jette ses viaducs ou ses plantations devant des éléments que d'autres routes côtoient, lui confère une singularité certaine. Puisque l'autoroute est le lieu des clins d'œil, la méthode des impressions visuelles (Michaud, 1997 : déjà appliquée dans la MRC de Rivière-du-Loup) semble adéquate. Pour notre part, nous nous sommes attaché à repérer les principales nuisances paysagères sur le parcours de la 20 et une petite partie de la 85 (affichage, remblais, plantation, surface d'entreposage) pour éventuellement inspirer quelques mesures correctives à incidence locale.

2.4 Caractérisation

La caractérisation consiste non seulement en une description des éléments, thèmes et caractéristiques du paysage comme tel, mais également en une identification des entités paysagères et des tronçons routiers compris dans les limites de ces dernières. Quarante-neuf entités paysagères ont été délimitées et nommées selon l'odonymie ou la géographie des lieux. La notion d'entité paysagère est expliquée ci-dessous. Environ 110 tronçons de route ont été identifiés et décrits à l'intérieur de ces différentes entités.

2.5 Évaluation

Les tronçons routiers ont été évalués en utilisant la méthode développée par Ruralys (2004) pour les paysages ruraux du Kamouraska. L'évaluation est basée sur la notion de qualité paysagère, expliquée ci-dessous.

2.6 Cartes thématiques

Trois cartes thématiques des résultats ont été conçues. La carte A indique les entités et familles paysagères de la MRC de Rivière-du-Loup. La carte B montre les résultats de l'évaluation de la qualité paysagère des principaux tronçons routiers de la MRC. La carte C regroupent les atouts et contraintes des paysages de la MRC de Rivière-du-Loup, y compris pour les tronçons autoroutiers.

3. NOTIONS DE BASE

3.1 La notion de paysage

Il n'y a pas de consensus de société quant à la définition de la notion de paysage. Dans le contexte d'un projet regroupant des acteurs sociaux de plusieurs horizons, Dério et Laques (1996 : 69) optent pour une définition dite « simple, univoque et rigoureuse » du paysage, qui stipule:

- 1) Que le paysage est principalement (mais pas seulement) du domaine du visible ;
- 2) Qu'il n'est pas un système complet et cohérent (c'est-à-dire que certains éléments essentiels à sa compréhension ne sont pas directement perceptibles) et ;
- 3) Qu'il représente une vision horizontale de l'espace.

À ces propositions, ils ajoutent également que le paysage est une « réalité dynamique et changeante ». Autrement dit : «[...] le paysage est [...] l'expression observable par les sens à la surface de la terre de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes. Il est essentiellement changeant et ne peut être appréhendé que dans sa dynamique, c'est-à-dire dans le cadre de l'histoire qui lui restitue sa quatrième dimension » (Pitte, 2001 : 19).

Cependant il faut ajouter aspect important : le paysage est également une *relation* qui « ne se trouve ni du côté du monde *réel* ni du côté de la *représentation* » (Joliveau, 1994 : 2 — *nous soulignons*). Il nous est intuitivement facile de comprendre qu'un paysage prend également forme dans l'esprit de celui qui le contemple. En effet, nous manifestons tous des préférences, des attentes, voire des intentions à son égard.

3.2 Entité paysagère

Une entité paysagère est une aire où s'observe un paysage singulier et identifiable, définie par une certaine fermeture spatiale assurée, par exemple, par les formes de terrain ou les corridors forestiers (Ruralys, 2004). Elles se distinguent par l'homogénéité relative de ses éléments paysagers — naturels et humains (bâti, végétation, relief, points de vue, sens, usages, etc.).

Nous disions « une certaine fermeture spatiale », car il arrive que les limites des entités paysagères ne soient pas nettes (il y a alors un secteur de superposition) ou qu'elles soient ouvertes⁵. À certains endroits, on peut passer graduellement d'une entité à l'autre à mesure qu'une ou que des caractéristiques du paysage (habitat, utilisation du sol, fonctions économiques, peuplement forestier, formes de terrain, dynamique évolutive, etc.) changent. Deux secteurs d'entités paysagères contiguës peuvent alors « se tenir lieu mutuellement d'arrière-plan » (Dério et Laques, 1996 : 70). Ainsi, dans certains cas, on passe presque insensiblement d'une entité à une autre (une limite approximative ou floue). Dans d'autres cas, la limite d'une entité comporte quelques percées visuelles vers une autre entité.

⁵ Cela se traduira sur la carte des entités paysagères de la MRC de Rivière-du-Loup (carte A) par des limites pointillées qui soulignent l'imbrication de deux entités limitrophes pourtant distinctes.

Les entités paysagères demeurent des aires perçues et de parcours qui peuvent servir aux décisions sur le plan de l'aménagement du territoire, qu'elles organisent d'ailleurs d'une manière particulière. Dans cette optique, le voisinage des entités est à considérer si l'on tente de faire valoir le paysage selon une logique d'itinéraire. Quoi qu'il en soit, les entités paysagères forment des nœuds de sens de l'expérience et de l'aménagement paysagers.

Si la multiplicité des points de vue et l'intégration de plans de perception visuelle compliquent l'identification et la délimitation d'entités paysagères, les axes de circulation fournissent quant à eux un ancrage qui permet de simplifier la tâche, puisqu'on se cantonne aux lieux les plus fréquents d'expérience du paysage, en conformité avec les objectifs de cette étude.

Dans certains cas particuliers, un tronçon routier peut traverser un « trou paysager », c'est-à-dire une entité paysagère qui n'en est pas une, car il n'y a rien de significatif à percevoir en termes de paysage. On peut alors dire que l'on atteint le « degré zéro » du paysage. Dans la MRC de Rivière-du-Loup, nous avons observé un tel secteur près de l'extrémité est de l'autoroute 20.

Dans cette étude, le fait que nous ayons parcouru une sélection des, et non tous les tronçons routiers de la MRC ne nous permet pas de délimiter toutes les entités paysagères du territoire, ni de compléter le tracé des limites de certaines entités qui restent partiellement identifiables seulement à partir des routes étudiées⁶.

3.3 Famille paysagère

Des caractères plus fondamentaux du paysage servent à reconnaître des ensembles plus généraux ou familles paysagères. Ces familles peuvent être établies pour une partie du territoire où un agencement de composantes résulte en une singularité visuelle et une « identité » particulière. À ce niveau, nous prenons nos distances par rapport au compartimentage initial en entités pour considérer les diverses formes territoriales de l'expérience paysagère. Caractériser l'ensemble d'un territoire invite également l'analyste à se servir des résultats du découpage spatial pour appréhender le paysage à une autre échelle, plus globale, et non moins significative. Ce faisant, nous avons identifié huit familles paysagères dans la MRC de Rivière-du-Loup.

3.4 Qualité paysagère

Ruralys (2004) a pris le parti d'évaluer les paysages selon une méthode fondée sur la qualité paysagère. La notion de qualité paysagère ne coule pas de source, mais on admet généralement que : « Le paysage est par essence même, intrinsèquement lié à la qualité. Du domaine des formes, des couleurs, il est une composition plus ou moins agréable à regarder, un rapport plus ou moins harmonieux qui a à voir avec la beauté, l'esthétique. Il a des liens avec la reconnaissance sociale qui le charge de valeurs plus ou moins partagées. Il a des relations étroites avec l'enracinement ou l'ancienneté qui lui confère un caractère patrimonial. Ses images en adéquation

⁶ Dans certains cas, la topographie ou la forêt, lisibles sur la carte topographique du MRNF, peut nous permettre d'étendre les limites des entités sur une certaine distance, sans nécessairement pouvoir nous permettre d'en compléter le périmètre.

avec une région propagent ses particularités et rappellent tout en l'affirmant son identité. Il est fait de richesse, de diversité mais également d'ouverture qui renvoie à son aspect fonctionnel. La qualité exprime une totalité, un résultat de l'interaction entre plusieurs facettes (matérielle et sociale) qui s'appréhende comme une globalité » (Béringuier et alli, 1999 : 88).

L'évaluation qualitative de Ruralys (2004) a été construite « dans la perspective de la complexité », c'est-à-dire dans une perspective multidimensionnelle reflétant autant que possible les multiples points de vue et échelles possibles qui pourraient servir à envisager le paysage et l'éventail des intérêts collectifs et individuels qui pourrait être manifesté. C'est en outre pourquoi une méthode à critères multiples a été retenue. Les valeurs et critères retenus devaient considérer non seulement les composantes et les fonctions présentes dans le territoire, mais également les tendances évolutives.

Des considérations « concrètes » et « imaginaires » traversent l'ensemble des critères, qui ne sont d'ailleurs pas exempts de subjectivité. Du moins, quatre phases scandent le processus d'évaluation de la qualité paysagère : observation au moyen des sens, description des perceptions, comparaison par rapport à des critères reconnus, jugement synthétique et motivé (Béringuier, 1996 : 50).

Car qui dit évaluation dit en effet qualité et jugement. Toutefois, notre démarche d'évaluation du paysage envisage, au moyen de critères et de valeurs, les faits territoriaux afin de souligner les caractéristiques distinctes de chaque paysage. Au bout du compte, un paysage n'est pas meilleur ou moins bon qu'un autre, ni exceptionnel ou médiocre. L'ensemble des paysages forme plutôt un continuum qui permet selon une grande variabilité l'éclosion de certaines valeurs jugées pertinentes. Une plus grande qualité paysagère témoigne de valeurs paysagères mieux exprimées.

Dans cet esprit, la qualité représente autant une aspiration qu'une intention en matière de paysage. La qualité est aussi un enjeu sur le plan économique et a des retombées sur plusieurs secteurs d'activité. Elle influe sur l'industrie du tourisme, et sur l'image de marque des collectivités, des entreprises, des produits agricoles ou artisanaux (Béringuier, 1996 : 47).

On conçoit dès lors que : « [...] la qualité ne renvoie pas uniquement à une vision esthétique, mais à une estimation plus ample, à un attachement plus intense aux lieux et aux hommes qui y vivent, à la qualité en termes d'agrément, d'usage, de symbolique, d'identité... » (Béringuier, 1996 : 48). Notre démarche est attentive aux enjeux contemporains du paysage, car, comme le rapporte Poullaouec-Gonidec (2004 : 49) : « L'un des faits marquants de [la]deuxième réunion des ateliers [de la Convention européenne du paysage] est certainement la réflexion sur le paysage et le bien-être individuel et social. Elle constitue l'un des principes—cadres (avec la qualité de vie) d'une notion contemporaine de paysage, soucieuse de contribuer à l'épanouissement des sociétés et au bonheur humain ».

3.5 Les valeurs paysagères et leurs critères

Les valeurs paysagères forment l'ossature de la démarche d'évaluation. Cinq valeurs sont retenues : les valeurs esthétique ; sociale et culturelle ; interprétative ; environnementale ; et économique. Ces valeurs s'inscrivent dans la tendance des recherches contemporaines du paysage

(Ruralys, 2004). Le tableau 1 relie les valeurs retenues dans cette étude à la terminologie parfois utilisée pour désigner des valorisations similaires.

Tableau 1 : Valeurs de l'évaluation paysagère et champs sémantiques associés dans d'autres études.

Valeurs	Champs sémantiques associés
Esthétique	Visuel, sensoriel, etc.
Sociale et culturelle	Historique, mémorial, patrimonial, identitaire, symbolique
Interprétative	Scientifique, didactique, pédagogique, muséal
Environnementale	Écologique, naturel, qualité (du cadre) de vie, etc.
Économique	Marchand, touristique

Les critères, quant à eux, constituent le moteur de l'évaluation relative des paysages (Ruralys, 2004). Le tableau 2 présente les cinq valeurs, leurs critères et la pondération retenue. La pondération est organisée selon la portée de chaque critère (Ruralys, 2004).

Tableau 2 : Valeurs, critères et pondération de la méthodologie d'évaluation.

Valeurs	Critères de qualité	Pondération		
Esthétique	Qualités visuelles et expérientielles— sensorielles	Exceptionnelles	6	
		Importantes	3	
		Moindres	1	
	Harmonie			
		Importante	3	
		Moindre	1	
	Variété			
		Importante	3	
		Moindre	1	
Sociale et culturelle	Intégrité géohistorique et patrimoniale	Exceptionnelle	3	
		Importante	2	
		Moindre	1	
	Reconnaissance (sociale et culturelle)	Exceptionnelle	3	
		Importante	2	
		Moindre	1	
Interprétative	Capacité de dévoilement de son importance historique	Exceptionnelle	3	
		Importante	2	
		Moindre	1	
	Typicité			
		Importante	3	
		Moindre	1	
Environnementale	Qualité environnementale	Exceptionnelle	3	
		Importante	2	
		Moindre	1	
Économique	Cohérence			
		Importante	3	
		Moindre	1	
	Intérêt récréo-touristique	Exceptionnel	3	
		Important	2	
		Moindre	1	
	Valeur prospective	Exceptionnelle	3	
		Importante	2	
		Moindre	1	

Ces critères ne sont pas choisis au hasard. C'est en faisant la synthèse de plusieurs études et réflexions sur le sujet que nous en avons établi la liste. Ils sont appuyés par des idées-forces qui les fondent et sont articulés selon les éléments qui les mobilisent (voir annexe 2).

Les critères s'appliquent aux paysages le long de tronçons routiers, ces derniers étant circonscrits par les limites de l'entité paysagère ou par des intersections. La somme de l'évaluation de chaque critère fournit un « indicateur de l'état paysager » pour chaque tronçon. L'indicateur est « une valeur subjective qui a une signification synthétique et qui reflète à un moment donné une situation donnée » (*Le Site de l'Indicateur Paysage* [en ligne]).

3.6 Fiche d'inventaire

Notre fiche d'inventaire comporte deux volets. Le premier, dit de caractérisation, est de nature descriptive. Le second, dit d'évaluation, comprend en outre un formulaire et une échelle d'évaluation.

3.6.1 Volet « Description »

La fiche du premier volet, de nature descriptive, est présentée à l'annexe 1. Celui-ci comprend quatre dimensions : 1) biophysique ; 2) sociale, économique et culturelle; 3) évolutive et ; 4) sensorielle. Cette grille de lecture est en bonne partie inspirée des travaux de Ch. Avocat (1984 : 13) : « Une des clés de notre démarche fut de considérer que le paysage en tant qu'objet ne renvoyait pas à lui-même mais au sujet qui l'appréhende et aux structures (économiques et sociales) qui lui ont donné naissance, contribuent à l'entretenir (paysage fonctionnel), et à le modifier (dynamique progressive ou régressive) ou à l'abandonner (paysage fossile) ». La fiche comprend en fait les quatre dimensions essentielles du paysage selon Pouallouec-Gonidec et allie (2001 : 4-5) : physique ou environnementale, sociale et culturelle, sensible et évolutive ou temporelle.

Les dimensions 1) et 2) font l'inventaire des composants de visu. Une meilleure appréciation de leur poids relatif aurait été possible si l'observation de photographies aériennes avait été prévue.

La dimension 3) permet une appréciation de la dynamique évolutive en cours ou récente (depuis 1929 environ, dans le cas du réseau routier). Encore, l'appréciation ne peut être que générale, car l'évolution du paysage d'un tel territoire aurait nécessité une étude en soi, à partir de cartes anciennes, de photographies aériennes prises à différentes dates, etc.

La dimension 4) tient essentiellement compte des perceptions visuelles. Nous aurions souhaité que la grille permette d'accorder, à la manière de Avocat (1984), une importance plus grande aux perceptions et aux réalités sensorielles globales, mais cela était irréalisable lors d'une brève étude portant sur une grande partie du territoire.

3.6.2 Volet « Évaluation » : la qualité paysagère et ses multiples critères

La fiche du second volet, évaluatif, est aussi présentée à l'annexe 1. Elle comporte deux composantes : le formulaire du bilan des qualités visuelles et sensorielles/expérientielles, et la fiche d'évaluation proprement dite. Ledit formulaire, adapté d'après Copps (1995 : 88), sert à l'évaluation du premier critère.

L'évaluation est appliquée à chaque tronçon routier, sans égard à sa longueur, qui peut varier de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres. Une évaluation à intervalle à la manière de Copps (1995 : 88) aurait été souhaitable, mais elle aurait nécessité trop d'investissements en termes de temps. Au besoin, un tronçon relativement long a pu être subdivisé si ses caractéristiques laissaient entrevoir à des différences susceptibles d'influer sur l'évaluation.

3.7 Pertinence de l'évaluation de la qualité des voies d'expérience paysagère

Une approche à partir des voies de découverte (ou tronçons routiers) limite évidemment la caractérisation à une fraction de l'entité paysagère. Néanmoins, ces corridors linéaires partagés par tous ceux qui fréquentent le territoire permettent de placer au cœur de l'évaluation les parties les plus humanisées et les points de vue les plus dominants (Dérioz et Laques, 1996 : 69-70).

L'évaluation du paysage a des fondements pragmatiques : elle « [...] sert à signifier ses valeurs et à y trouver du sens pour agir. Il s'agit donc de repérer des enjeux, d'établir des priorités d'intervention en fonction des points forts et des points faibles, mais également d'identifier des modèles de qualité pour s'en inspirer, pour s'y référer [...]. C'est l'usage de la qualité et son réinvestissement à partir de modèle qui donnent des idées : modèles à appliquer, à modifier, à réadapter selon le cas » (Béringuier, 1996 : 51).

L'exercice d'évaluation a ses limites, mais est informé par plusieurs mises en garde recensées lors du développement de la méthodologie (Ruralys, 2004). Lisons par exemple l'extrait suivant : « Or l'appréciation portée sur un paysage, la manière même de le regarder (et de le délimiter), dépendent étroitement de l'état d'esprit, des références culturelles et des systèmes de représentation de l'observateur — qu'il soit pris au sens d'individu ou au sens de corps social. Tel paysage de friches, perçu de manière très négative par qui l'a vu encore cultivé ou se souvient d'y avoir vendangé, figure simplement un espace de 'nature' pour le promeneur extérieur, ou un territoire particulièrement favorable à son activité favorite pour le chasseur de sanglier » (Dérioz et Laques, 1996 :70). Ainsi nous n'irons jamais jusqu'à revendiquer l'objectivité pure à l'issue d'un tel exercice d'évaluation...

4. PORTRAIT DU TERRITOIRE D'ÉTUDE : LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

4.1 Situation géographique

La municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup occupe une partie de la rive sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, entre les villes de Québec et de Rimouski. Son territoire fait partie de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Les MRC adjacentes sont celles de Kamouraska au sud-ouest, des Basques au nord-est et de Témiscouata au sud-est. Les principales voies d'accès — l'autoroute Jean-Lesage ou Transcanadienne, (autoroute 20) et la route 132 — traversent le territoire dans l'axe SW-NE, parallèlement à l'estuaire. La route 185 (Transcanadienne) relie la MRC au Témiscouata et au Nouveau-Brunswick, vers l'est. Le service de traversier du havre de Rivière-du-Loup relie également la MRC de Rivière-du-Loup à Saint-Siméon, dans la MRC de Charlevoix-Est.

4.2 Quelques données sur le territoire

La MRC de Rivière-du-Loup couvre une superficie de 1 270 kilomètres carrés. Parallèlement au fleuve, son territoire, aux limites irrégulières, s'étire sur environ 50 kilomètres, tandis que perpendiculairement sa profondeur frôle les 40 kilomètres. Une île importante, la seule habitée dans le Bas-Saint-Laurent, en fait partie : l'île Verte (11,2 kilomètres carrés).

Plus de la moitié de la population de la MRC (31 826 habitants en 2001) réside dans la ville de Rivière-du-Loup. La MRC compte 13 municipalités⁷. La carte suivante présente les entités municipales du territoire.

⁷ Depuis la fusion de Cacouna-village et Cacouna-paroisse.

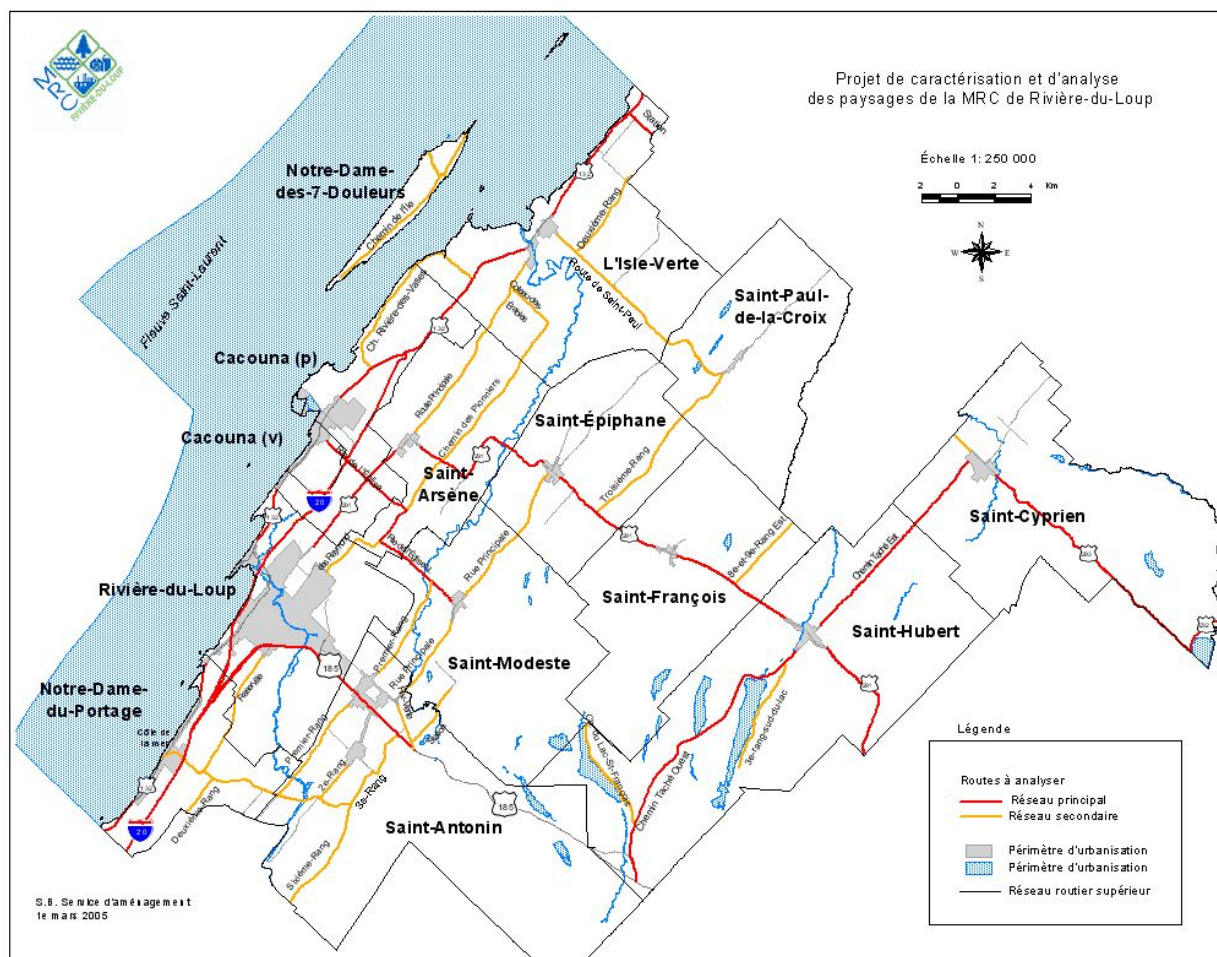


Figure 2 : Carte du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, de ses municipalités et des tronçons routiers à analyser dans le cadre de cette étude.

La figure 2 révèle que cette étude des paysages couvre une bonne partie du territoire de la MRC, de la façade maritime, incluant l'île Verte, jusqu'aux limites sud-est. Une majeure partie de ce territoire conserve un caractère rural.

4.3 Les éléments naturels

Globalement l'assiette physique de la MRC de Rivière-du-Loup comporte des éléments longilignes — l'île Verte, le littoral, des collines rocheuses, certaines terrasses — bien exprimés dans le paysage.

4.3.1 Les assises rocheuses

Les assises rocheuses du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup font partie des Appalaches, une vaste province géologique et une vieille chaîne de montagnes qui s'étend sur l'ensemble de la façade orientale de l'Amérique du Nord. Les formations rocheuses appalachiennes présentent des roches sédimentaires fortement plissées et faillées il y a environ 450 millions d'années. Les roches associées à ce soubassement rocheux sont surtout des shales et des siltstones, auxquelles s'ajoutent localement des grès quartzeux et des conglomérats.

4.3.2 La genèse des formes du terrain et des grands ensembles topographiques

Les formations rocheuses précédemment décrites ont subi de longues périodes d'érosion par les eaux courantes, les vagues et, périodiquement au cours du dernier million d'années, par les glaciers continentaux. Il ne reste des montagnes appalachiennes originelles que des reliefs dérivés, taillés par les agents d'érosion en fonction de la structure et de la dureté variable des roches. Lors du dernier épisode glaciaire, qui se terminait il y a environ 13 000 ans, des matériaux meubles ont comblé les creux ou ont recouvert la plupart des versants : toutefois, le relief actuel n'en est pas moins en partie structural.

La période récente post-glaciaire (13 000 ans à aujourd'hui) commence par une submersion des eaux marines (mer de Goldthwait) qui couvrent la zone littorale jusqu'au niveau de l'altitude actuelle d'environ 165 m — inaugurant une importante période où la sédimentation domine. Pendant un bon millier d'années, d'épais dépôts d'argile viennent tapisser les basses terres submergées en eau profonde. À l'abaissement ultérieur de cette mer, assorti de fluctuations, correspond en outre la formation de terrasses littorales étagées visibles en maints endroits entre les altitudes de 30 et 165 m environ. Ces sables et graviers couvrent une grande partie du nord-ouest de la MRC. Depuis 9 000 avant aujourd'hui, le niveau de l'estuaire a fluctué autour de l'actuel, de façon à tailler les basses terrasses du littoral.

Les basses terrasses littorales occupent le fond des anses du littoral (anses du Portage, de la rivière du Loup, au Persil, de Gros-Cacouna, Verte). De superficie restreinte par rapport à l'ensemble du territoire, elles sont importantes des points de vue écologique et paysager.

Un élément local quoique important de la période géologique récente dans la MRC de Rivière-du-Loup est la moraine de Saint-Antonin, formée il y a environ 13 000 ans par un glacier continental, à l'est du village du même nom. Elle constitue un important dépôt de sable et graviers en collines irrégulières dont la hauteur peut atteindre 60 mètres et qui s'allonge sur une bonne trentaine de kilomètres selon un axe quasi N-S entre Village-de-la-Blague (Saint-Antonin) et la montagne à Morneau (Saint-Arsène).

À l'échelle de la MRC, l'examen de la topographie permet de circonscrire deux grands ensembles topographiques : les terrasses littorales de l'estuaire et le plateau appalachien. Ces deux ensembles sont séparés par des versants à pente variable, mais rarement accusée (sauf à Saint-Épiphane et à l'ouest de Saint-Paul). Un escarpement important dans la zone littorale s'étend de la limite ouest de la MRC vers le cœur de la ville de Rivière-du-Loup, à l'est de laquelle il s'estompe. La chute de la rivière du Loup en donnent la mesure, tout comme la rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup et la Côte-de-la-Mer à Notre-Dame-du-Portage. Il s'agit là du prolongement

d'un escarpement nettement plus accusé dans la MRC voisine de Kamouraska, où il joue un rôle majeur dans le paysage.

Les terrasses de la zone littorale, plus larges vers l'amont de l'estuaire, constituent une bande de quelques 10 à 15 kilomètres dans la MRC. Elles s'articulent en 3 ou 4 vastes gradins eux-mêmes découpés en terrasses d'amplitude plus modeste. Ces vastes gradins sont vraisemblablement taillés dans le soubassement rocheux, et les plus petites terrasses sont habituellement des dépôts meubles qui viennent les coiffer. Derrière la ville de Rivière-du-Loup, le replat d'un de ces gradins forment une plaine large de 2 à 4 kilomètres dont le centre est occupé par une vaste tourbière. Une autre tourbière, plus modeste, occupe un tel replat au nord de Saint-Arsène. Souvent un talus entre deux gradins est surmonté par une éminence à pente modérée ou douce, habituellement rocheuse, et qui permet d'avoir une vue de part et d'autre (exemples : sur le chemin des Pionniers, sur la route 291 à l'ouest de Saint-Épiphane).

L'île Verte, quant à elle, consiste en une barre de schistes allongée dans l'axe SW—NE, bornées de part et d'autre par une falaise morte qui tire son origine de périodes d'érosion plus anciennes. Le rivage associé à cette croupe rocheuse comportent une plate-forme d'érosion littorale et une plage graveleuse.

Le plateau des Appalaches représente quant à lui un vaste ensemble géographique qui déborde largement le territoire de la MRC. Son relief de croupes et de sillons appalachiens, dont l'altitude varie entre 150 et 425 m, demeure de proche en proche peu accidenté, mais il est nettement plus énergique dans la partie sud-est du territoire. La limite NW de la première marche du plateau est localement recouverte de sables et graviers littoraux mis en place par la mer de Goldthwait. Au-delà de l'altitude de 165 m environ, les dépôts de surface consistent en till de fond mis en place lors de la dernière glaciation (100 000 à 17 000 AA), en sédiments reliés à la fonte de l'inlandsis (fluvioglaciaires) et en alluvions récentes dans le fond des vallées. La zone de colonisation intérieure du 19^e siècle dans la MRC de Rivière-du-Loup s'est surtout développée dans le quadrant NE du territoire (Saint-Paul, Saint-François-Xavier, Saint-Hubert, Saint-Cyprien), aux pentes plus douces et aux dépôts meubles sans doute plus continus.

4.3.3 Le littoral

Le tracé du littoral de la MRC est déterminé en bonne partie par une structure rocheuse subparallèle à l'estuaire. Au sud-ouest de Cacouna, les rives des anses ou des baies présentent toutes un tracé en forme de crochet. Ces échancrures dissymétriques sont ancrées, aux deux bouts des « crochets », à des promontoires rocheux littoraux qui représentent des extrémités de barres rocheuses. Entre elles, des anses sont construites par les vagues décollant des vents dominants.

Entre le Gros-Cacouna et la terre ferme, un tombolo (flèche de sable) a été construit par les courants. De part et d'autre, des terres marécageuses se sont implantées, puis ont été modifiées par la construction du Port de Gros-Cacouna.

Plus à l'est, les battures s'élargissent, notamment à partir du chenal entre la terre ferme et l'île Verte. Une bonne partie du littoral de l'anse Verte et de celui plus à l'est comporte une forme de protection contre les hautes marées, ne serait-ce qu'un alignement ancien de pieux (ce qui est mis en évidence par le tracé plutôt rectiligne du trait de côte sur les cartes topographiques).

4.3.4 L'hydrographie

Le plan d'eau majeur de la MRC est évidemment l'estuaire du Saint-Laurent. À cette hauteur, il s'agit du moyen estuaire, caractérisé par un mélange des eaux douces et salées. De grandes marées et une forte turbidité caractérisent ce secteur. L'estuaire accapare la plus grande partie des eaux de ruissellement de la MRC, une toute petite partie de celles-ci (secteur du lac Saint-François) se déversant vers le fleuve Saint-Jean, au Nouveau Brunswick.

Le réseau hydrographique suit généralement l'orientation des linéaments de la structure appalachienne, subparallèles à l'estuaire, dans lequel il se déverse. Dans la MRC, la partie aval de la rivière du Loup présente une vallée au relief modeste avant de se jeter dans une gorge pour rejoindre l'estuaire. La rivière Verte est le cours d'eau le plus important de la MRC en termes de superficie du bassin de drainage. Elle parcourt l'est du secteur des terrasses littorales avant de tourner à 90 degrés pour diriger ses méandres vers l'estuaire dans la municipalité de L'Isle-Verte.

À l'intérieur des terres, les principales rivières sont la Sénéscoupe et la Toupiké, tributaires de la rivière des Trois Pistoles qui coule sur une courte distance dans la municipalité de Saint-Cyprien.

La MRC de Rivière-du-Loup comprend plusieurs lacs relativement importants dans la partie sud de son territoire, notamment les lacs de la Grande-Fourche, Saint-Hubert et Saint-François.

4.3.5 Les zones biogéographiques

À cause de l'influence maritime, la végétation potentielle de l'érablière à bouleau jaune est peu usitée sur le littoral. Des peuplements d'épinettes accompagnées de sapin et de thuyas s'accrochent aux collines et aux falaises, de même que sur l'île Verte.

Aujourd'hui presque entièrement défrichées, les terrasses de la zone littorale auraient été recouvertes autrefois de peuplement d'érablière à bouleau jaune. Seulement, l'activité humaine a considérablement modifié ces forêts là où il en reste. Les tourbières restent, quant à elles, le domaine de l'épinette noire ou du mélèze.

Le plateau est le domaine de la sapinière à bouleau blanc. Constamment perturbé par l'exploitation forestière, ces forêts comportent en réalité nombre d'essences de régénération comme le peuplier faux-tremble et le bouleau blanc.

5. LE DÉCOUPAGE ET L'ÉVALUATION DES PAYSAGES DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Les résultats de l'inventaire des paysages de la MRC de Rivière-du-Loup paraissent sur trois cartes placées dans une pochette à la fin du rapport. Les deux cartes maîtresses (A et B) portent sur le découpage du territoire selon des critères paysagers et l'évaluation de la qualité paysagère. Le détail de la description et de l'évaluation de chaque tronçon routier est consigné sur des fiches (annexe 1) disponibles au bureau de Ruralys.

5.1 Carte A : entités et familles paysagères de la MRC de Rivière-du-Loup

La carte des entités et des familles paysagères (carte A) illustre les résultats du découpage du territoire selon les critères paysagers exposés plus haut. Au total, 49 entités paysagères et 8 familles paysagères ont été identifiées. La superficie des entités et familles est fort variable. Nous avons proposé un nom à chaque entité ou famille paysagère (au lieu d'une désignation par numéro) dans la perspective de l'éventuelle gestion de projets paysagers.

Nous allons décrire les résultats de la caractérisation à l'échelle des familles paysagères. Pour chacune des familles, nous mentionnons les thèmes majeurs du paysage, d'après l'observation des parties du territoire que nous avons effectivement parcourues. Les thèmes majeurs du paysage sont souvent les ingrédients de la qualité paysagère, actuelle ou à construire. Ce sont des composantes naturelles ou socioculturelles du paysage : « Les thèmes majeurs du paysage sont les éléments identitaires qui symbolisent l'ensemble du territoire [...]. Par exemple : une présence dominante de l'eau sous toutes ses formes ; des trames végétales spécifiques; le mitage du paysage ; la présence dominante d'une activité ; une organisation urbaine caractéristique ; un type de bâti. [...] Les thèmes majeurs du paysage préparent le projet paysager » (Gorgeu et Jenkins, 1995 : 54, 78).

5.1.1 « L'île-Verte »



Figure 3 : Paysage de l'île Verte, dans l'entité paysagère « Le-Bout-d'en-Haut ».

« L'île Verte » représente un élément important et à part du territoire de la MRC sur le plan du paysage, et forme dès lors une « famille » bien caractérisée. Habitée à l'année et d'accès plus facile en été, l'île offre toute la singularité d'un milieu insulaire et originellement agricole à l'ère du tourisme et de la production industrielle. L'évolution du paysage y est importante. La pêche ne se pratique plus, alors les traces de cette activité se réduisent aujourd'hui à des fumoirs que l'on tente de conserver. L'aspect maritime reste fortement appuyé par l'omniprésence de l'estuaire et par le phare, sur la rive NW de l'île. Quant à l'agriculture, elle est en déclin. Le zonage agricole a été levé et la friche agricole est en développement un peu partout. Certaines activités reliées à l'agrotourisme — comme l'élevage d'agneau de pré salé — semblent se maintenir aujourd'hui dans le paysage d'une partie de l'île. La villégiature contribue de plus en plus à la modification des paysages de cette famille paysagère.



Figure 4 : Paysage de l'île Verte, dans l'entité paysagère « Le-Phare».

Les thèmes paysagers caractéristiques de cette famille sont l'estuaire, l'arrière-plan de Charlevoix ou du plateau appalachien (selon la rive), les îles ou îlets, la plate-forme rocheuse littorale, les plages, les battures, les terrasses, les points de vue, le caractère rural ou agricole, l'habitat rural aligné, le phare, les quais et la villégiature.

5.1.2 « Le Littoral »

Cette famille paysagère regroupe une douzaine d'entités paysagères de modeste taille et plutôt filiformes pour la plupart, éparpillées le long du littoral de la MRC. Typiquement, celles-ci comportent une basse terrasse estuarienne surmontés par un abrupt (falaise morte, talus, versant). Plusieurs entités paysagères de cette famille comportent des zones à vocation de conservation ou récréative. Une partie de la ville de Rivière-du-Loup, non évaluée dans cette étude, ferait partie de cette famille paysagère.



Figure 5 : Paysage du « Littoral », dans l'entité paysagère « Rivière-des-Vases ».

Les thèmes paysagers caractéristiques de cette famille sont l'estuaire, l'arrière-plan de Charlevoix, les îles, îlets ou archipels, la plate-forme rocheuse littorale, les battures, les anses, les pointes, les falaises ou escarpements, les petits estuaires (rivières du Loup, Verte, des Vases), la faune sauvage, les points de vue, le caractère rural et agricole, les quais et la villégiature riveraine.



Figure 6 : Paysage du « Littoral », dans l'entité paysagère « Notre-Dame-du-Portage ».

5.1.3 « La Vallée-de-la-rivière-du-Loup »

Au sud de la ville de Rivière-du-Loup, trois entités forment une famille paysagère distincte. La rivière et une vaste tourbière occupent le cœur de cette famille paysagère. Au sud, l'entité paysagère « Chemin-du-Lac » présente un paysage original à cause de la répartition des lots de chaque côté du chemin, perpendiculairement en fait au lotissement du reste des terres de l'ouest de la MRC. Le chemin du Lac est un tronçon routier qui correspond au vieux chemin du Portage menant au lac Témiscouata, dans la MRC du même nom. Une petite portion de ce chemin se trouve également dans la famille suivante.



Figure 7 : Paysage de « La Vallée-de-la-rivière-du-Loup » sur le chemin du Lac.

Les thèmes paysagers caractéristiques de cette famille sont la tourbière, la rivière, le caractère rural et agricole, l'habitat rural perpendiculaire au chemin du Lac, le moulin de la Mohawk, le mitage périurbain et les pylônes.



Figure 8 : Paysage de « La Vallée-de-la-rivière-du-Loup » sur le chemin Fraserville.

5.1.4 « La Moraine »

Trois entités paysagères à Saint-Modeste et Saint-Antonin possède la caractéristique d’être traversé en leur centre par la moraine de Saint-Antonin. La présence de ce dépôt témoin de la glaciation continentale, palpable sur le terrain par des collines de relief modeste, mais aux pentes assez fortes, donne un air de famille à ces trois entités paysagères — air encore accentué par l’exploitation de ces dépôts de sables et de graviers, puisqu’on y retrouve cinq concentration importantes de gravières ou bancs d’emprunt. En d’autres endroits, la moraine est boisée ou elle est parfois mise en culture.



Figure 9 : La moraine de Saint-Antonin en exploitation, sur le 2^e rang Est de Saint-Modeste.

Les thèmes paysagers caractéristiques de cette famille sont la moraine de Saint-Antonin, le caractère rural et agricole, les gravières, le mitage périurbain, les pylônes, et, dans l'axe de la route 85, le parc industriel.



Figure 10 : Paysage de la famille paysagère « La Moraine », 1^{er} rang Est de Saint-Modeste.

5.1.5 « Les Terrasses »

Cette famille paysagère regroupe toutes les entités paysagères situées au nord-est de la ville de Rivière-du-Loup et qui ne sont ni rattachées directement au littoral, ni situées sur le plateau. On y trouve la plus grande partie des bonnes terres arables de la MRC. L'estuaire reste visible le long de plusieurs axes routiers de cette famille paysagère organisée en gradins. Cette famille paysagère comporte à sa limite est, vers la transition au plateau, davantage de secteurs en friches signe d'une transformation relativement récente du paysage. Ainsi le cas de l'entité paysagère « Saint-Paul » est intéressant à cet égard : celle-ci pourrait bientôt appartenir à la famille paysagère suivante (« Marge-du-plateau »), à mesure que les friches, ici généralisées, refermeraient les champs visuels avec une vaste perspective vers l'estuaire et sur les gradins successifs de l'ouest de la MRC.



Figure 11 : Paysage de la famille paysagère « Les terrasses », chemin des Pionniers au lieu-dit « Le Reste-de-Cacouna ».

Les thèmes paysagers caractéristiques de cette famille sont l'arrière-plan de l'estuaire et de Charlevoix, les terrasses ou gradins, les coteaux, la rivière (Verte), les tourbières (à l'ouest), les points de vue, le caractère rural et agricole, le parcellaire évident, la friche (à l'est surtout), la voie ferrée et les pylônes.



Figure 12 : Paysage de la famille paysagère « Les terrasses », route Principale à l'est de Saint-Arsène.



Figure 13 : Paysage de la famille paysagère « Les terrasses », route du Coteau-des-Érables dans l'entité du même nom.

5.1.6 « La Marge-du-plateau »

La « Marge-du-plateau » correspond à un territoire plutôt forestier, et relativement moins peuplé que le reste de la MRC. Davantage mis en valeur dans sa moitié nord, où l'on trouve encore certains paysages plutôt agricoles (notamment à Saint-Paul, mais que nous n'avons pas parcouru dans le cadre de ce mandat), la « Marge-du-plateau » comporte aujourd'hui d'importants secteurs de friche forestière sur des terres autrefois cultivées. Cette famille paysagère est parsemée de petits lacs qui attirent une certaine villégiature, mais qui sont peu accessibles par les routes publiques. En général, et contrairement à la famille paysagère suivante, le relief est d'amplitude assez faible et les versants sont beaucoup moins amples. Les perspectives y sont donc plus rapprochées.



Figure 14 : Paysage de la famille paysagère « La Marge-du-Plateau », route 291 au sud-est de Saint-François-Xavier.

Les thèmes paysagers caractéristiques de cette famille sont les petits lacs, la friche forestière et la villégiature populaire.

5.1.7 « Le Plateau-intérieur »

Le « Plateau-intérieur » représente la famille paysagère la plus orientale du territoire de la MRC. Le territoire de cette famille est assez bien partagé entre agriculture et forêt, excepté à l'est de l'entité paysagère « La-Grande-Ligne » où la forêt domine largement. Tout à fait à l'est, cette famille paysagère aboutit à la tête du lac Témiscouata — on trouve là en réalité un tout autre « domaine » paysager, mais il demeure insuffisamment étendu dans la MRC pour justifier quelque autre découpage en familles.



Figure 15 : Paysage de la famille paysagère « Le-Plateau-intérieur », route 293 (La Grande-Ligne) à Saint-Cyprien.

Les thèmes paysagers caractéristiques de cette famille sont le plateau appalachien, les rivières, les points de vue, le caractère rural et agricole, la colonisation intérieure, la digue de roche, les plantations de résineux et la marqueterie de la forêt et des terres cultivées.



Figure 16 : Paysage de la famille paysagère « Le Plateau-intérieur », chemin Taché un peu à l'ouest du village de Saint-Cyprien

5.1.8 « Les Lacs »

La famille paysagère « Les Lacs » occupent la partie sud-est du territoire de la MRC. Cette famille comporte des entités paysagères très boisées, sauf sur les versants du lac de la Grande-Fourche. En général, le paysage est marqué par la forêt et la villégiature.



Figure 17 : Paysage de la famille paysagère « Les Lacs », chemin du Sud-du-Lac (Lac de la Grande-Fourche).

Les thèmes paysagers caractéristiques de cette famille sont les lacs, le plateau appalachien, la forêt, le caractère rural et agricole (lac de la Grande-Fourche) et la villégiature.

5.2. Carte B : l'évaluation de la qualité paysagère de la MRC de Rivière-du-Loup selon les corridors routiers

La méthode d'évaluation expliquée auparavant produit un indicateur de qualité paysagère globale, dont la valeur varie de 11 à 36. Nous avons établi quatre catégories ou niveaux de l'indicateur de qualité pour fins de représentation cartographique de la répartition de la qualité paysagère telle qu'appréhendée à partir des voies de découverte (en tout, de 110 tronçons routiers).

Lors de cette démarcation des catégories de l'indicateur de qualité, nous avons cependant écarté les 14 tronçons de la famille paysagère « L'île-Verte », où la qualité paysagère s'avère nettement mieux exprimée que dans le reste de la MRC pour plusieurs raisons. En procédant de cette manière, nous évitons de pénaliser, si on peut dire, les tronçons de la terre ferme, tout en valorisant évidemment les tronçons de l'île Verte.

Parce que nous ne voulions pas tronquer les intervalles d'indicateur de même valeur, la répartition en catégorie des effectifs des 96 tronçons routiers de la terre ferme, qui varie de 19 à 28 unités pour chaque catégorie, a été établie de la manière suivante (tableau 3).

Tableau 3 : Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie.

Catégories	Intervalles de l'indicateur de qualité globale	Nombre de voies de découverte (tronçons routiers)	Longueur totale des tronçons évalués (en km)
1	28 à 36	24	93,2
2	23 à 27	25	82,8
3	19 à 22	28	78,1
4	11 à 18	19	44,5

En tout, environ 300 kilomètres⁸ de route ont donc été évalués. La carte B de l'évaluation paysagère à partir des voies de découverte (tronçons routiers) permet les constatations suivantes :

- Les tronçons de catégorie 1 se trouvent principalement dans deux familles paysagères : « Le Littoral » et « L'île-Verte ». Les tronçons de première catégorie sont remarquablement concentrés dans le nord-ouest de ces familles paysagères, ce qui révèle une zone de forte qualité paysagère dans ces parages. Dans les familles « Les Terrasses », « La Moraine » et « La Vallée-de-la-Rivière-du-Loup », les tronçons de catégorie 1 sont éparpillés et à peu près à moitié divisés entre les montées de rang et les rangs. Dans le cas des montées de rang, souvent la vue panoramique est un facteur de qualité important, mais l'occupation du territoire et le bâti l'est aussi, comme dans le cas de l'entité paysagère « Chemin-du-Lac ». Pour les rangs, diverses conditions peuvent favoriser la qualité, mais la vue panoramique et l'intégrité relative

⁸ 300 et non 350 kilomètres, car nous ne prenons pas en compte les tronçons autoroutiers dans l'évaluation.

du paysage sont souvent importantes (par exemple, pour le chemin des Pionniers à l'est de Saint-Arsène). La famille « La Marge-du-Plateau » ne comprend aucun tronçon de cette première catégorie. Quant à la famille « Les Lacs », on y retrouve deux tronçons de catégorie 1 en position riveraine. Sur le « Plateau-intérieur », deux tronçons de catégorie 1 ont été identifiés sur des portions de chemins de colonisation : le chemin Taché et la Grande Ligne.

- Les tronçons de catégorie 2 sont plutôt caractéristiques des familles paysagères « Les Terrasses », « Le Plateau-intérieur » et « Les Lacs ». On en observe une certaine concentration entre Saint-Arsène et Saint-Modeste (famille « Les Terrasses »). Ailleurs, ils sont plutôt courts et éparpillés. On n'en trouve aucun dans les limites de la famille paysagère « La-Marge-du-Plateau ».
- Les tronçons de catégorie 3 sont répartis assez également dans l'ensemble des familles paysagères, sauf « L'île-Verte ». Ils sont notamment présents autour de la ville de Rivière-du-Loup, ce qui permet d'ailleurs de constater que le secteur ouest de la MRC est nettement moins avantagé sur le plan de la qualité paysagère — souvent dévaluée par la périurbanisation. Dans le cas des tronçons de catégorie 3, les composantes naturelles sont souvent favorables à la qualité paysagère, mais les effets d'équipements, de pratiques agricoles ou de la déprise et de l'abandon se font sentir. Par exemple, la qualité paysagère du tronçon routier du Côteau-des-Érables (dans l'entité paysagère du même nom) souffre de la présence des lignes à haute tension de l'Hydro-Québec ; la route 132, dans l'entité paysagère « Bois-des-Bel », de l'affichage et de l'entreposage; etc.
- Les tronçons de catégorie 4 se caractérisent souvent par la déstructuration du bâti, soit près des agglomérations, soit sur certains rangs de développement non planifié, ou encore par l'activité industrielle ou d'extraction (exemples de la famille de « La Moraine »). Ils sont aussi caractéristiques de tronçons où s'impose une contrainte paysagère majeure (par exemple, la friche et le cimetière d'automobiles le long de la route 291 dans l'entité « Grandbois »). Ils sont absents dans les familles « L'île-Verte », « Le littoral » et « Le Plateau-intérieur ».

En terme des routes les plus fréquentées, nous pouvons faire les constatations suivantes :

- Sauf près de la ville de Rivière-du-Loup et entre la jonction avec la 20 et le village de l'Isle-Verte, la route 132 comprend des tronçons de catégorie 1. Ceux-ci ne monopolisent cependant pas la majeure partie de cette route dans les limites de la MRC.
- La route 291 comporte des tronçons de qualité paysagère de toutes catégories. Plus de la moitié de son parcours correspond à des tronçons de catégories 3 et 4.
- Les routes 293 présentent des tronçons de catégorie 1 sur le tiers de sa longueur dans la MRC. Le petit tronçon de la route 232 à l'est de cette route appartient à la même catégorie.
- La qualité paysagère le long du chemin Taché se répartit environ également entre les catégories 1, 2 et 3.

Enfin, nous pouvons constater une sorte de hiatus dans les tronçons de qualité paysagère de catégorie 1 et 2 entre l'ouest et l'est de la MRC. En effet, la traversée de la famille « La Marge-du-Plateau », possible seulement par les routes 185 et 291, a un effet déterminant à cet égard. La route 185 n'a pas été évaluée, mais ladite route ne saurait comprendre des tronçons de catégorie 1 ou 2 dans les limites de cette famille paysagère.

6. RECOMMANDATIONS

Notre première recommandation sera évidemment de compléter le portrait des paysages de la MRC de Rivière-du-Loup en considérant les chemins qui n'ont pas été évalués parce qu'ils ne correspondaient pas au critère de « route intermunicipale ». La plupart des manques de cette étude se trouvent dans les secteurs centre et est de la famille « Les Terrasses » (notons un « trou » important au nord-est de Saint-Épiphrane), et dans les territoires à l'est de Saint-Paul et de part et d'autre de Saint-Cyprien (chemins du Canton, Raudot et Taché).

Les recommandations spécifiques suivantes n'abordent que les aspects les plus évidents de la valorisation paysagère dans une perspective de maintien ou d'amélioration de la qualité des paysages.

6.1 La question de l'affichage et des enseignes

Il est recommandé d'interdire l'affichage publicitaire et les enseignes trop imposantes dans des entités paysagères de haut intérêt en termes de qualité et de réorganiser et d'uniformiser l'affichage ailleurs. Le code de la sécurité routière, la loi sur la publicité le long des routes et la politique sur la signalisation touristique constituent les fondements légaux de la signalisation routière au Québec. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme donne le pouvoir aux MRC et aux municipalités de régir, par zone, la construction, l'installation, le maintien, la modification et l'entretien de tout affiche, panneau ou enseigne déjà érigé ou à implanter. Un règlement peut interdire d'afficher à certains endroits et à une certaine distance de l'autoroute, par exemple.

La carte C permet de localiser des zones problématiques quant à l'affichage le long de l'autoroute 20 et sur la route 132 à l'est de Cacouna.

6.2 La restauration ou le choix judicieux des sites de carrière, gravière ou sablière

Il serait souhaitable d'envisager une politique de restauration de ces cicatrices paysagères qui se trouvent parfois dans des secteurs paysagers intéressants. La plupart des cas les plus probants de gravières se trouvent dans la famille paysagère « La Moraine ». Un exemple actuel de carrière ayant une influence énorme sur la qualité paysagère se trouve à Saint-Antonin [en dehors des tronçons routiers évalués dans cette étude] : il s'agit de la carrière du chantier de l'autoroute 85. On ne saurait trouver d'exemple plus éloquent d'effet néfaste sur le paysage : le sommet d'une colline — véritable repère paysager local — est ici éventré sur son flanc NW et des déblais en pente forte sont repoussés sur son flanc SE... le tout directement visible de la route Transcanadienne ! Il va sans dire que de telles erreurs de gestion territoriale ont des retombées négatives à long terme sur l'économie d'un secteur... s'il ne faut parler que des considérations économiques...

6.3 Un règlement sur l'entreposage à ciel ouvert

L'entreposage à ciel ouvert affecte fréquemment la qualité paysagère des secteurs périurbains en particuliers, mais aussi de certaines zones agricoles. Dans la perspective de la valorisation des paysages, il serait souhaitable d'interdire l'entreposage extérieur (machinerie, ferraille, matériaux de construction, etc.) sans aménagement visuel ou écran visuel (bâtiments) et de proscrire l'entreposage au bord des routes.

6.4 L'aménagement de la frange urbaine ou villageoise

Les villes et villages ne font pas partie de cette étude, mais la suture entre l'espace rural et l'espace villageois ou urbain appelle quelque attention. Les entrées des villages sont parfois des secteurs désavantagés sur le plan du paysage : minéralisation, commerces, entreposage, etc.. « On oublie souvent que l'entrée du village, ses abords immédiats, c'est un peu son enseigne, son vestibule, sa carte d'affaires, la première impression que l'on a de lui. [...] En ce sens, l'aménagement routier de nombreux villages laisse à désirer, souvent parce qu'il ne permet pas de savoir où commence le village, et parce que l'urbanisation des entrées, tout comme celle des voies de contournement, s'est faite dans le désordre le plus total, mélangeant la maison mobile, la station service, l'atelier de soudure, le fast-food, toutes les formes et gabarits et toutes les couleurs dans une symphonie, hélas, inachevée, d'enseignes racoleuses » (Girardville, 2000 : 6).

6.5 Revoir la façon d'implanter les haies brise-vent le long de l'autoroute 20

Les haies brise-vent sont implantées aux abords du réseau routier dans les secteurs à problème pour la poudrière, c'est-à-dire des secteurs ouverts en milieu agricole ou déboisé. Ces aménagements visent à améliorer la sécurité routière (visibilité, accumulation de neige). Il est recommandé à l'avenir (notamment pour la prolongation de l'autoroute 20) de chercher à créer des agencements brise-vent inventifs de sorte à ne pas produire éventuellement un corridor routier coupé du paysage par un rideau de résineux. Beaucoup de concertation s'avèrerait toutefois nécessaire, car le ministère des Transports doit conclure des ententes avec les propriétaires riverains de l'autoroute pour éventuellement faire autrement.

6.6 L'étude des impacts d'un parc éolien sur le paysage rural de la MRC

Dans l'éventualité du développement d'un parc éolien de grande envergure dans l'ouest de la MRC, nous recommandons d'évaluer la capacité de support du paysage rural. On doit se demander en outre quels seraient les impacts d'un tel projet sur la qualité paysagère globale. Globalement, il faut prendre en compte le fait que la topographie de ce secteur consiste en gradins successifs et que les vues sur l'avant-plan agricole, l'estuaire du Saint-Laurent et Charlevoix, revêtent un caractère particulier. Ces vues, de plus en plus englobantes à mesure qu'on s'éloigne du littoral, confèrent une identité forte au territoire de la MRC et contribuent au sentiment d'appartenance et à la qualité de vie des résidents. Le projet d'implantation d'éoliennes y représente donc un enjeu paysager majeur. Si elle a lieu, l'implantation d'éoliennes devrait se faire en harmonie avec cette réalité topographique et les alignements ou structures du paysage (relief, plan d'eau, chemins déjà existants, habitat...).

6.7 La mise en valeur des paysages insulaires et maritimes du nord-ouest de la MRC de Rivière-du-Loup

Cette étude a bien démontré l'existence d'une zone globalement à forte qualité paysagère dans le nord-ouest de la MRC (voir carte B). Cette zone regroupe la famille paysagère « L'île-Verte » et les entités paysagères suivantes : « Baie-de-l'Isle-Verte », « L'Isle-Verte-Est », « Anse-Verte », « Bois-des-Bel », « Rivière-des-Vases », « Le Gros-Cacouna », « Marais-de-Gros-Cacouna ». Insulaires ou maritimes, ces paysages méritent une attention particulière pour un maintien, sinon une amélioration de la qualité paysagère. Leur mise en valeur, déjà en branle grâce à la réalisation des tronçons de la route Verte, devrait se poursuivre par la sensibilisation et éventuellement une aide technique ou autre pour favoriser l'éclosion de la qualité paysagère. Un plan de mise à valeur serait à définir avec les gens du milieu, et il pourrait également s'étendre en tache d'huile à partir des entités paysagères susnommées. Ces recommandations sont d'autant plus importantes que les citoyens de l'île Verte songent à faire de leur territoire un « paysage humanisé » au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* du Québec⁹. L'impact de tout projet de développement sur le paysage de ces secteurs devrait être considéré le plus sérieusement possible, puisqu'il s'agit là d'une valeur économique très importante dans la MRC en termes de tourisme.

Dans cette optique, le projet de développement d'un parc éolien mis de l'avant dans ce secteur constitue un enjeu très important. L'implantation envisagée des éoliennes y serait inévitablement défavorable au maintien de la qualité paysagère, étant donné leur taille importante (tour de 80 m, hauteur totale de 121,5 m). Leur hauteur s'avère supérieure à l'élévation des collines près du littoral (70 à 80 mètres), ce qui fait que les pales des éoliennes et le bout supérieur de la tour seraient visibles à partir de l'île Verte. Sur la terre ferme, les éoliennes viendraient s'inscrire en faux avec les vocations récréotouristique et de conservation du secteur, niant par le fait même la dimension symbolique de ces paysages.

6.8 La (re)valorisation du bâti dans le paysage rural

Les bâtiments sont des composantes importantes du paysage rural. Ils sont les marqueurs les plus évidents de la culture matérielle de ses résidents. La présence dans le paysage de plusieurs horizons historiques de bâtiments constitue à la fois une richesse et parfois un problème de gestion dans la perspective du paysage culturel. Quel sort attend les bâtiments désuets, mais significatifs sur le plan du paysage et, par là même, de la qualité de vie ? Jusqu'à maintenant, au Québec, il n'y a pas eu de réflexion d'ensemble sur la relation paysage rural et architecture, en tenant compte de toutes les périodes historiques et de la réalité évolutive de chaque volet de la relation. Il s'agit pourtant d'un sujet important.

Quoi qu'il en soit, la gestion du bâti à l'échelle du paysage est une tâche considérable. À ce chapitre, il est possible d'utiliser certaines dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mais, sauf dans des cas exceptionnels, de tels outils peuvent susciter des oppositions. Toutefois, n'oublions pas qu'une municipalité de la MRC de Rivière-du-Loup —

⁹ À notre avis, l'entité paysagère « Rivière-des-Vases » devrait faire partie d'un tel projet, puisqu'il s'agit ni plus ni moins de la contrepartie « continentale » de l'île Verte et que ces paysages demeurent liés sous tous les rapports.

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (île Verte) — constitue un exemple local et remarquable de la possibilité d'utiliser de tels outils tant sur le plan du paysage que sur celui de la volonté communautaire.

On peut en outre recommander des plans d'implantation et d'intégration architecturale et paysagère en milieu rural inspirés par ladite loi et acceptables pour le milieu. Par exemple :

Pour l'intégration architecturale et paysagère des infrastructures municipales :

Du moins pour les services publics et les bâtiments municipaux, il faut donner l'exemple par un souci plus respectueux du paysage dans certains aménagements, par ailleurs incontournables, en se dotant d'objectifs et de critères d'intégration.

Pour l'intégration architecturale et paysagère des nouvelles constructions reliées à l'agriculture :

Le choix du site, le gabarit, les matériaux, les couleurs, la forme architecturale, les écrans végétaux : ce sont là quelques-uns des maints facteurs qui déterminent la qualité de l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage.

En général, les individus jouent un grand rôle à ce chapitre. Des mesures incitatives sont envisageables (réduction de taxes, subventions, rabais à l'achat de certains matériaux, taux d'emprunt préférentiel, programmes de rénovation—conseil, etc.).

7. CONCLUSION

Cette étude a développé certains aspects du paysage de la MRC de Rivière-du-Loup et n'a pas la prétention d'être globale. Notre évaluation de la qualité paysagère a été faite en passant le paysage sous la loupe de plusieurs valeurs et critères de sorte à embrasser la pluralité de ses aspects. Des cartes ont fait voir la répartition de ces différentes données.

L'étude que nous avons réalisée est essentiellement un constat. Elle devrait être élargie par une analyse de l'évolution du paysage sur une longue période de temps (un siècle, par exemple). Une bonne compréhension de la dynamique paysagère s'avère très importante pour guider la gestion territoriale, notamment dans les secteurs de déprise agricole ou au contact de plus en plus diffus des milieux urbains et ruraux.

Nous avons pu relever les atouts et les contraintes du paysage de la MRC de Rivière-du-Loup et nous avons aussi identifié certains problèmes. Les nouvelles données et analyses de ce rapport apportent passablement d'information supplémentaire sur la connaissance des paysages de la MRC. Ainsi il sera possible de mieux apprécier les caractéristiques et l'état du paysage sur une bonne partie du territoire. Les résultats de l'évaluation de la qualité paysagère, nettement plus complets que les analyses des impressions visuelles déjà disponibles, permettent d'élargir la question : ainsi, il est possible maintenant de prendre la pleine mesure du paysage, en s'affranchissant de la notion restrictive de « territoire d'intérêt esthétique ». Le large consensus actuel à propos du paysage appelle d'ailleurs à une perspective plus englobante, comme nous le mentionnions.

S'il est un constat qui s'impose, c'est que le paysage représente un extraordinaire levier de gestion territoriale. Les enjeux qui lui sont propres consistent à valoriser tout le territoire, à préserver mais aussi à créer tout en se souciant du cadre de vie et du développement durable, à infléchir certaines tendances évolutives, à modifier les comportements par la sensibilisation et la gouvernance locale.

Soulignons enfin la « profondeur » du paysage en matière de développement territorial. Depuis une bonne décennie, le paysage est une préoccupation grandissante chez divers acteurs territoriaux. Comme nous l'avons souligné auparavant, il est dorénavant associé à la qualité de vie et au bien-être individuel et social. Or, cette « nouvelle demande sociale de qualité de vie [...] alimente [...] la villégiature en périphérie immédiate des régions telles Memphrémagog, les Laurentides, Charlevoix, Kamouraska. Aussi, elle attire plusieurs jeunes ménages en périphéries éloignées. Certains prospectivistes prévoient même l'arrivée d'une grande vague de contre métropolisation qui déferlera sur les lieux et milieux qualitatifs et réceptifs. Ces derniers possèdent entre autres une offre de commerces et services diversifiée, des équipements et infrastructures récréotouristiques, des espaces publics de qualité, de la verdure en ville et des bâtiments d'intérêt patrimonial bien conservés » (Proulx, 2006). Les territoires qui misent le maintien ou le développement d'un environnement paysager de qualité seront donc mieux placés, dans le futur, pour attirer les entreprises et les ménages qui éviteront par ailleurs d'autres territoires qui se verront disqualifiés. Le maintien de la qualité paysagère s'impose donc comme un moteur du développement territorial.

BIBLIOGRAPHIE

Avocat, Charles (1984), « Essai de mise au point d'une méthode d'étude des paysages », in *Lire le paysage*, p. 11-35.

Béringuier, Christian (1991), « Manières paysagères, première partie : une méthode d'étude », *Géodoc : documents de recherche de l'UFR géographie et aménagement, université de Toulouse-Le Mirail*, 35, p. 1-58.

Béringuier, Philippe (1991), « Pratiques paysagères », *Géodoc : documents de recherche de l'UFR géographie et aménagement, université de Toulouse-Le Mirail*, 35, p. 59-82.

Béringuier, Philippe (1996), « La qualité des paysages : un objectif méthodologique pour construire et imaginer les paysages de demain », in Collectif, *Le paysage, pour quoi faire ?*, Avignon, Laboratoire Structures et dynamiques spatiales, université d'Avignon, p. 47-53.

Béringuier, Philippe, Pierre Dérioz et Anne-Élisabeth Laques (1999), *Les paysages français*, Paris, Armand Colin.

Bertrand, Georges et Claude Bertrand (2003), *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Éditions Arguments.

Bilodeau, Denis (2003), « Archétype et épiphanie du paysage québécois », in Poullaouec-Gonidec, Philippe, Sylvain Paquette et Gérald Domon (2003), *Les temps du paysage*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, p. 247-274.

Blanchard, Raoul (1931), *Le rebord sud de l'estuaire du Saint-Laurent*, Grenoble, Université de Grenoble, Institut de géographie alpine.

Bruns, D. et B. H. Green (2001), « Identifying threatened, valued landscapes », in Green, Bryn et Willem Vos (éd.), *Threatened Landscapes : Conserving Cultural Environments*, Londres et New York, Spon Press, p. 119-127.

Claval, Paul (1994) « L'analyse des paysages », *Géographie et cultures*, 13, 55-74.

Copps, David H. (1995), *Views from the Road : a Community Guide for Assessing Rural Historic Landscapes*, Washington / Covelo, Island Press.

Dérioz, Pierre et Anne-Élisabeth Laques (1996), « Inventorier, analyser et évaluer le paysage : à la recherche d'une méthode. Réalisation d'un inventaire paysager préalable à la mise en œuvre d'une opération locale 'agri-environnementale' en Haut-Languedoc », in Collectif, *Le paysage, pour quoi faire ?*, Avignon, Laboratoire Structures et dynamiques spatiales, université d'Avignon, p. 67-74.

Domon, Gérald, Gérard Beudet et Martin Joly (2000), *Évolution du territoire laurentidien : caractérisation et gestion des paysages*, Isabelle Quentin éditeur.

Fortin, Jean-Charles et Antonio Lechasseur (1993), *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

Girardville, Jean-Marie (2000), « Routes et paysages villageois » [en ligne : <http://www.paysage.qc.ca/cpq.htm>].

Joliveau, Thierry (1994), « La gestion paysagère de l'espace rural : questions, concepts, méthodes et outils », *Revue de géographie de Lyon*, 69, 4, 1-10.

Larochelle, Pierre (2004), « Pour maintenir l'identité des paysages culturels », *Continuité*, 100, p. 23-25.

Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et associés (1990), *Municipalité régionale de comté de Kamouraska : inventaire du patrimoine régional, mesures conservatoires et programme de sensibilisation*, rapport général.

Méthé, Charles et Louise Newbury (2004), « Île Verte : évolution et persistance des paysages », *Continuité*, no 100, 43-45.

Michaud, Claude (1997), *Routes d'accès et paysages dans la région du Bas-Saint-Laurent : cartographie des impressions visuelles*, Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions.

Montpetit, Christiane, Philippe Poullaouec-Gonidec et Geneviève Saumier (2002), « Paysage et cadre de vie au Québec : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle », *Cahiers de géographie du Québec*, 46, 128, p. 165-189.

Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup (2004), *Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé : premier projet*, Rivière-du-Loup.

Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup (2005), *Portrait du patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup*, Rivière-du-Loup.

Page, Robert R., Cathy A. Gilbert et Susan A. Dolan (1998), *A Guide to Cultural Landscape reports : Contents, Process, and Techniques*, Washington, U. S. Department of the Interior, National Park Service.

Pitte, Jean-Robert (2001), *Histoire du paysage français de la préhistoire à nos jours*, Paris, Tallandier.

Poullaouec-Gonidec, Philippe (2004), « La part du paysage », *Continuité*, 100, 47-49.

Poullaouec-Gonidec, Philippe et alli (2001), *Concept et opérationnalisation du paysage : balisage du concept de paysage, des méthodes et des enjeux publics au Québec*, rapport déposé au ministère de la Culture et des Communications et à Hydro-Québec.

Proulx, Marc-Urbain (2006), « Les villes dans leur espace », *Urbanité*, février.

Ruralys (2004), *Les paysages du Kamouraska : connaissance, évaluation et valorisation*.

Tremblay, François et Philippe Poullaouec-Gonidec (2002), « Contre le tout paysage : pour des émergences et... des oublis », *Cahiers de géographie du Québec*, 46, 129, p. 345-355.

Veyret, Yvette et Anne Le Maître (1996), « Réflexions sur le paysage : paysage et patrimoine historique, quelques fonctions du paysage », *L'Information géographique*, 60. p. 177-183.

ANNEXE 1

Fiche d'inventaire : volets descriptif et évaluatif

Fiche n°			
Moyen de découverte (route, sentier, autre)			
Municipalité/emplacement			
Toponymie / lieu-dit			
Entité paysagère			
Date		Observateur	
VOLET DESCRIPTIF			
A. Dimension biophysique			
Relief / géomorphologie			
Sol / roche mère			
Hydrographie	Littorale		
	Terrestre		
Formations végétales	Forêt		
	Boisé de ferme		
	Corridor forestier		
	Prairie naturelle		
	Tourbière		
Éléments du climat (vents, autres)			
B. Dimension sociale, économique et culturelle			
<u>i. Habitat</u>			
Type d'habitat	Résidentiel Secondaire Villégiature		
	Individuel Collectif		
	Récent Historique		
Architecture	Vernaculaire ou traditionnelle	Trad. 18 ^e siècle	
		Trad. 19 ^e siècle	
		Trad. 20 ^e siècle	
	Contemporaine	Pastiche	
		Suburbaine	

Mode d'organisation	Linéaire (rang)		
	Groupé(hameau)		
	Dispersé		
	Isolé		
	Aligné		
	Décalé		
	En dents de scie		
	Par rapport à la route	Parallèle	
	Perpendiculaire		
	À angle		
Implantation	Replat		
	Rebord de terrasse		
	Pied d'une pente		
	Versant		
	Sommet		
Forme cadastrale	Seigneuriale		
	Cantonale		
ii. Activités			
Agriculture	Type d'activité agricole	Monoculture	
		Polyculture	
		Élevage laitier	
		Élevage (autre)	
		Maraîchage	
		Fourrages	
		Verger	
	Type d'espace agricole	Ouvert	
	Cloisonné		
	Clos		
Industrie	Localisation des structures		
	Type et ancienneté		
	Forme et architecture		
	Importance relative		
Commerce	Localisation des structures		
	Type et ancienneté		
	Forme et architecture		
	Importance relative		
Tourisme (musée, sentier, halte, etc.)	Localisation des structures		
	Type et ancienneté		
	Forme et architecture		
	Importance relative		
Pêche	Commerciale		
	Sportive		
iii. Infrastructures			
Lignes moyenne ou haute tension			
Routes / autoroutes			
Voies ferrées			
Sentiers ou parcours maritimes			
Autres			

iv. Milieu culturel			
Zone(s) d'intérêt patrimonial (désignée, reconnue...)			
Lieu(x) d'identité			
Lieu(x) oublié(s) ou abandonné(s)			
Site archéologique			
C. Dimension évolutive			
i. Indicateurs de changement			
Pratiques agricoles ou sylvicoles	Abandon de sols à forte pente / pierrosité		
	Abandon / modification de certaines pratiques agricoles		
	Concentration de la production agricole		
	Redressement de cours d'eau		
	Déboisement / arrachage		
	Reboisement (plantation de résineux ou autre)		
	Enfrichement	Fréquence	
		Âge approx.	
	Coupe forestière	Sélective	
À blanc			
Habitat	Addition de bâtiments agricoles ou résidentiels		
	Étalement résidentiel		
	Empiètement par la villégiature		
	Villégiature transformée en habitat permanent		
Retrait / ajout de fonctions			
Transformation du réseau routier			
Artificialisation des rives (érosion)			
ii. Indicateurs de stabilité			
D. Dimension sensorielle			
i. Description (Certains éléments considérés dans « Formulaire des qualités visuelles et sensorielles » du volet évaluatif)			
Signes culturels	<i>Croix, calvaire, clocher, ruines, chapelle, clôture, cimetière, moulin, quai, silo ...</i> <i>Panneau d'affichage, château d'eau, cheminée d'usine...</i>		

<u>ii. Qualités visuelles</u>				
Fréquence des points de vue	Aucun (vue fermée)			
	Quelques-uns (1-4 : vue filtrée)			
	Plusieurs (5 et plus)			
	Vue panoramique (N,E,S,W)	Dans une seule direction		
		Dans plusieurs directions		
De part et d'autre				
Échelle de vision	Grande (plus de 10 km)			
	Moyenne (1-10 km)			
	Petite (1 km ou moins)			
Composition paysagère	Pittoresque	Coulisses		
		Plans successifs		
		Sinuosités		
		Point de vue élevé		
		Autre (préciser)		
	Sublime	Grandeur ou verticalité		
		Caractère sauvage ou chaotique		
Autre (préciser)				
Horizon	Proche			
	Lointain			
Compréhensibilité (lisibilité)	Globale			
	Partielle			
	Bonne			
	Mauvaise			
Perceptions	Lieu valorisé			
	Lieu banalisé			
<u>iii. Ambiance paysagère</u>	Ouverture			
	Fermeture			
	Stabilité			
	Instabilité			
	Entretenu			
	Abandonné			
	Sauvage (désert)			
Anthropisé (peuplé)				

VOLET ÉVALUATIF

Critères de qualité	Paramètres	Pondération	
Qualités visuelles et sensorielles/ expérientielles ¹⁰		Exceptionnelles	6
		Importantes	3
		Moindres	1
Harmonie		Importante	3
		Moindre	1
Variété		Importante	3
		Moindre	1
Intégrité géohistorique et patrimoniale		Exceptionnelle	3
		Importante	2
		Moindre	1
Reconnaissance (sociale et culturelle)		Exceptionnelle	3
		Importante	2
		Moindre	1
Capacité de dévoilement de son importance historique		Exceptionnelle	3
		Importante	2
		Moindre	1
Typicité		Importante	3
		Moindre	1
Valeur environnementale		Exceptionnelle	3
		Importante	2
		Moindre	1
Cohérence		Importante	3
		Moindre	1
Intérêt récréo-touristique		Exceptionnel	3
		Important	2
		Moindre	1
Valeur prospective		Exceptionnelle	3
		Importante	2
		Moindre	1

¹⁰ Ce critère est évalué au moyen du « formulaire du bilan des qualités visuelles et sensorielles /expérientielles ci-joint. Bilan de 10 ou plus : exceptionnelles. Bilan de 0 à 10 : importantes. Bilan inférieur à -1 : moindres.

Formulaire du bilan des qualités visuelles et sensorielles / expérientielles

Éléments favorables	Éléments défavorables
<i>A. Hydrographie et géomorphologie</i>	A. Cicatrices du paysage
1. Lac, étang, marais, milieu humide	1. Coupe forestière heurtant le regard
2. Rivière ou ruisseau bien visible	2. Érosion ou rive artificialisée
3. Fleuve (estuaire)	3. Carrière ou sablière
4. Battures	4. Ligne de transmission ou sous-station des services publics
5. Chute d'eau ou rapides	5. Entaille de la route dans le roc ou remblai/abord minéralisé de la route
6. Escarpement, bloc ou affleurement	6. Autres (préciser)
7. Terrasses, plate-forme littorale	
8. Autres (ex. : île, archipel, plateau laurentien ou appalachien, etc.)	B. Structures
	1. Développement de type urbain ou construction mal intégrée
<i>B. Composition et effets paysagers</i>	2. Bâtiment qui détonne en milieu rural (fonction ou architecture ; agricole ou autre)
1. Pittoresque : coulisses, vue de vallée, plans successifs, sinuosités...	3. Bâtiment délabré ou abandonné
2. Vue globale ou panoramique	4. Mur ou clôture délabré ou incompatible
3. Effet éphémère (brume, coucher...)	5. Station d'essence ou garage
4. Effet de sublime (grandeur, caractère sauvage, etc.)	6. Vaste aire de stationnement ou déchargement
5. Autres effets (ex. saisonnier)	7. Brocante, ferraille ou dépotoir d'autos
	8. Cour d'entreposage à l'extérieur
<i>C. Végétation</i>	9. Réservoir de stockage
1. Aménagement anthropique (verger, jardins...)	10. Enseigne (s) ou affichage géant ou anarchique
2. Lisière de forêt	11. Infrastructures de drainage trop frappantes
3. Forêt diversifiée quant aux espèces, érablière	12. Tours de télécommunication
4. Formations végétales d'intérêt (forêt rare, prairie marine, ...)	13. Bâtiment d'élevage hors-sol ou de stabulation libre de grande échelle
5. Tunnel d'arbres	14. Structures restreignant l'accès aux rives
6. Autres (préciser)	15. Quai délabré ou désaffecté
	16. Maison mobile
<i>D. Structures</i>	17. Nouveau tracé routier
1. Ferme pittoresque ou bâtiment singulier	18. Ensilage horizontal
2. Bâtiment ou lieu historique	19. Zone industrielle
3. Site archéologique	20. Autres

4. Clôture de perches ou de pierre		C. Autres	
5. Cimetière ou croix de chemin		1. Détritrus	
6. Clocher d'église ou village		2. Circulation lourde	
7. Moulin		3. Eau polluée	
8. Villégiature bien entretenue		4. Structure empêchant la vue	
9. Pêche littorale		5. Friche envahissante	
10. Quai		6. Ville ou village sans clocher	
11. Art au bord de la route (populaire ou autre)		7. Bruit ou mauvaise odeur de nature permanente	
12. Absence de réseau de distribution aérien		8. Plantation de résineux	
13. Autres (dignes de roche, aboiteau, etc.)			
		Somme des éléments défavorables	
E. Caractéristiques de la route			
1. Route qui s'adapte au paysage			
2. Route non pavée			
3. Emprise réduite			
4. Accès à des infrastructures de découvertes (halte, sentier)		BILAN des qualités visuelles et sensorielles/expérientielles	
5. Autres (préciser)			
F. Résilience¹¹		Somme des éléments favorables	
		Moins (Somme des éléments défavorables)	
		= BILAN	
Somme des éléments favorables			

¹¹ Capacité intrinsèque du paysage à absorber les chocs et les transformations d'envergure, habituellement conférée par l'agencement des reliefs et des plans d'eau et qui s'établit selon une échelle globale.

ANNEXE 2

Descriptions des critères d'évaluation

- *Qualités visuelles et sensorielles/expérientielles globales*
 - Pondération : exceptionnelles (6 points), importantes (3 points), moindres (1 point)
 - Idées-forces : attraits et « points noirs » du paysage, modalités sensorielles, paysage visible
 - Source principale : Copps (1995)

Énoncés constitutifs et paramètres

La perspective de la globalité renvoie au principe de contextualisation : elle est relative au paysage—ensemble (Béringuier, 1996 : 51).

Ce critère est évalué à l'aide d'un formulaire. Le « Formulaire du bilan des qualités visuelles et sensorielles / expérientielles » est inspiré du *Scenic Roads Evaluation Form* du *New York Department of Conservation* (in Copps, 1995 : 88). Il sert à enregistrer les caractéristiques du paysage pour un tronçon routier pour en tracer un bilan des éléments favorables et défavorables. On prend alors en compte le nombre relatif de nuisances ou agressions visuelles.

Les éléments favorables sont regroupés sous les thématiques de « hydrographie et géomorphologie », « composition et effets paysagers », « végétation », « structures », « caractéristiques de la route » et « résilience ». Un seul point est accordé à la résilience, qui consiste en la résistance au choc ou la capacité d'absorption des nuisances visuelles et environnementales.

Les éléments défavorables sont répartis dans les thématiques « cicatrices du paysage », « structures » et « autres ». L'ensilage horizontal, une pratique liée à l'agriculture, mérite quelques précisions.

Une précision au sujet de l'ensilage horizontal : il regroupe ici deux pratiques observées sur le territoire. Dans un premier cas, il s'agit d'une fosse de nature permanente, à paroi de béton, de forme rectangulaire et allongée, et fermée sur trois côtés. Les fourrages excèdent la hauteur de ses murs et sont recouverts par une toile de plastique, souvent noire, retenue habituellement par des pneus usagés. Dans un second cas, il s'agit d'une pratique similaire mais sans structure permanente. On observe alors soit des balles rondes (et quelques fois rectangulaires) de foin enrobées d'un plastique blanc, disposées de manières diverses (linéaire, en tas, éparpillée, etc.), soit des tas de fourrages couverts de grandes toiles de plastiques, blanches ou noires, retenues parfois par des pneus.

- *Harmonie*

- Pondération : importante (3 points), moindre (1 point)
- Idée-force : le rapport entre le tout et les parties
- Sources principales : Ch. Béringuier (1991), Béringuier (1996) Énoncés constitutifs et paramètres

« Le rapport qui fonde ce critère, relève de l'ordre de l'ensemble : le rapport entre le tout et les parties » (Ch. Béringuier, 1991, 43).

Une association harmonieuse met en jeu les caractères des composantes élémentaires d'un paysage et son ambiance dans différentes combinaisons (Béringuier, 1996 : 50).

Relève de l'ordre de l'ensemble (composition, attrait, élégance, utilité, beauté)	
Paysage harmonieux	Paysage dissonant
Accord; Sérénité, empli de symboles positifs; L'esprit; Le paysage se fait.	Disparité, trous, violents contrastes; Le chaos; éclatement, désunion, flou, déstructuration; La matière : marqué par l'emprise du productivisme, de l'utilitarisme; La mort du paysage, répulsif, dégradé.

Adapté de Ch. Béringuier (1991 : 45)

Des exemples d'harmonie : des paysages de campagne ou milieux « naturels », non dégradés mais bien aménagés ; architecture contemporaine soignée, adaptée à la nature des lieux...

Des zones touristiques peuvent aussi être dissonantes. Des exemples de dissonance : la traversée ou le voisinage d'une ligne à haute tension sur un tronçon relativement court, ce qui la rend omniprésente ; la proximité de l'autoroute (ou de voies ferrées dans certains cas) ; des constructions récentes nombreuses et standardisées, ou d'implantation malheureuse; ...

- *Variété*

- Pondération : importante (3 points), moindre (1 point)
- Idées-forces : rythme, surprise, couleurs, etc.

Énoncés constitutifs et paramètres

La nature de l'assiette géographique est susceptible de provoquer, par sa variété, un effet de surprise (Martin et alli, 1990 : 80)

Contrastes et alternance rythmée provoquent une sensation esthétique (Béringuier, 1996 : 50).

La qualité dépend de la variété dans espace et dans temps : couleurs, échelles de perception, ... (Béringuier, 1996 : 51)

Paramètres de diversité, d'après Bruns et Green (2001 : 124) : « The regional standard spectrum of differences; number of different cultural, biotic and abiotic features ».

- *Intégrité géohistorique et patrimoniale*

- Pondération : exceptionnelle (3 points), importante (2 points), moindre (1 point)
- Idées-forces : évolution du paysage, organisation dans le temps
- Source principale : Page et alli (1998)

Énoncés constitutifs et paramètres

Globalement, l'intégrité se définit ainsi : « The completeness and effective functioning of features within a regional standard » (Bruns et Green, 2001 : 124).

« Historic integrity, a measure of a [landscape] evolution and current condition [...]. A comparison of the changes experienced by a group of [landscapes] related by common historic contexts helps define the historic characteristics and qualities of integrity that qualify a rural [landscape...] (adapté de : <http://www.cr.nps.gov>).

L'évaluation peut alors s'appuyer sur une démarche de comparaison.

« Historic integrity is assessed to determine if the landscape characteristics and associated features, and the spatial qualities that shaped the landscape during the historic period, are present in much the same way as they were historically » (Page et alli, 1998 : 71).

« The historic integrity of a cultural landscape relates to the ability of the landscape to convey its significance » (Page et alli, 1998 : 71) — donc, il y a un lien possible avec le critère « capacité de dévoilement de son importance historique ».

Cependant, aucun paysage actuel n'apparaît tel qu'il était il y a, par exemple, non seulement un siècle ou deux mais quelques années. L'intégrité est établie en fonction de la persistance de traits généraux rattachés à une ou des périodes historiques. On doit alors tenir compte du fait que certains changements peuvent être réversibles, le meilleur exemple ayant trait au couvert végétal.

L'échelle peut jouer un rôle dans cette évaluation. Ainsi, au sein d'une entité paysagère, l'organisation dans l'espace et les patrons d'utilisation du sol s'avèrent plus importants que les édifices et les clôtures, par exemple. Notre définition d'intégrité est ainsi plus large que celle qui est préconisée par Page et alli (1998 : 71-72). Par exemple, nous considérons l'utilisation du sol (sur le plan global) et l'implantation. Nous intégrons certains aspects de l'organisation dans le temps, relevés par Avocat (1984 : 32-33), ayant trait aux fonctions et à la transformation.

En somme, plusieurs aspects peuvent influencer sur l'évaluation de l'intégrité géohistorique et patrimoniale. Le tableau suivant propose une grille exemplaire.

Intégrité de :	Faible	Modérée	Élevée
La localisation d'origine			
L'agencement des éléments			
L'environnement physique			
Les éléments matériels mis en place autrefois			
L'utilisation du sol			
L'impression générale de stabilité d'après par les traits physiques dominants			
L'expression d'un sens historique et esthétique reliée à une période de temps en particulier			
L'association à un personnage / événement important			

Adapté de Page et alli (1998)

L'évaluation se fait d'une manière fort simple, car la plus haute fréquence de cette grille est retenue. Les deux premiers critères prennent en compte l'histoire et les conditions actuelles du paysage. On tente globalement de faire la part entre ce qui était présent autrefois et ce qui reste dans le paysage contemporain. Une telle évaluation est indicative plutôt qu'exacte, car l'étude détaillée de l'évolution historique n'était pas disponible ou envisageable dans cette étude.

Certaines préoccupations qui, pour Domon et alli (2000), se rapportaient à l'aspect patrimonial — ancienneté, unicité, représentativité, intégrité, état de conservation (macro : de formes bâties ; micro : de l'enveloppe ou des matériaux) — sont considérées ici

Ni plus ni moins le paysage est ici évalué en tenant compte des relations historiques entre le territoire (dont le milieu naturel) et les activités humaines.

Enfin, il importe de souligner que l'intégrité du paysage n'est pas le miroir de l'état du paysage. Ainsi une mauvaise condition (état) ne correspond pas nécessairement à une faible intégrité (état de conservation).

À ne pas oublier : l'intégrité du paysage, c'est aussi d'une certaine manière son évolution.

• *Reconnaissance (sociale et culturelle)*

- Pondération : exceptionnelle (3 points), importante (2 points), moindre (1 point)
- Idées-forces : valeur selon la fonction sociale et culturelle ; haut lieu paysager, paysage symbolique, paysage identitaire (ou du quotidien), bas lieu paysager
- Sources principales : Ch. Béringuier (1991), Béringuier (1996)

Énoncés constitutifs et paramètres

Comme l'indique Claval (1994 : 67) : « Toutes les sociétés développent une lecture hétérotopique de l'espace où elles vivent. Elles chargent les lieux d'un symbolisme [...]. Elles inscrivent dans l'espace des allusions aux mondes auxquels elles croient ou qui les font rêver ».

Si : « Les premiers mouvements en faveur du paysage relèvent d'une conception esthétique [...] c'est pour un tout autre motif, en y reconnaissant une valeur mémoriale pour la nation, que la société du XX^e siècle instituera la protection des sites et paysages » (Veyret et Le Maître, 1996 : 180).

« La notion d'identité ne réfère pas uniquement à la reconnaissance institutionnelle de la valeur culturelle et emblématique de certaines formes ou lieux historiques, mais plus fondamentalement, aux relations cognitives, affectives et symboliques que l'homme peut établir avec son milieu à travers l'expérience paysagère » (Bilodeau, 2003 : 248).

« Les hauts-lieux paysagers [...] ont atteint à la dignité de « vrai et grand paysage » [...]. Les bas-lieux paysagers sont considérés, à tort ou à raison, de petite valeur. Ce fait sera à critiquer avec le maximum de lucidité » (Ch. Béringuier, 1991 : 47-48). Souvent ces hauts-lieux ne correspondent qu'à une partie d'une entité paysagère.

Il existe trois paysages d'intérêt patrimonial, selon Domon et alli (2000 : 18-22). Les paysages emblématiques font l'objet d'une valorisation explicite, de longue date, considéré comme composante d'un patrimoine collectif. Ils ont un caractère unique, atypique. L'intérêt envers eux émerge avant que ne surviennent des préoccupations patrimoniales. Ils ont passé à travers modes et changements de sensibilité. Ce sont souvent des « monuments » de la géographie physique. Les paysages identitaires incarnent une spécificité géographique et culturelle de manière nette (manière de vivre). Associés généralement à l'occupation humaine, ils font l'objet d'une valorisation explicite de la part des collectivités et sont investis d'une valeur patrimoniale forte. Parfois ce sont des éléments facilement identifiables (ex. village) ou plus anonymes (lac entouré de chalets). Les paysages de proximité sont reliés aux espaces de la quotidienneté. Pour notre part, nous considérons que nous atteignons alors l'échelle du lieu et qu'il s'agit essentiellement d'une question de « sense of place », ou de génie du lieu (mais cette expression rend compte surtout de la singularité du lieu), ou plutôt de sentiment/sensation (matériel/idéal) du lieu, liée à l'expérience — une notion d'elle riche et à explorer. Les catégories de paysages patrimoniaux de Domon et alli (2000) ne recoupent que partiellement notre outil méthodologique.

Symbolique : « force, capacité d'évocation d'un paysage pour l'histoire d'un peuple. Le paysage devient un emblème. Il ressort de la considération historique et identitaire d'une société[...] » (Béringuier, 1996 : 50).

« La reconnaissance sociale établit une hiérarchie [...] selon la notoriété octroyée et attribuée aux paysages. Elle est le plus souvent institutionnelle, institutionnalisée et s'échelonne selon plusieurs degrés (par exemple, mesure de protection des paysages, directives paysagères,...). La fréquentation d'un lieu, d'un paysage renseigne sur cette reconnaissance sociale et indique des préférences locales d'appréciation des lieux » (Béringuier, 1996 : 51).

La reconnaissance sociale relève de l'ordre des valeurs (au sens de valorisation). Le tableau suivant relève les paramètres d'une polarité.

Relève de l'ordre des valeurs (valeurs, différences, inégalité, tri, classement)	
Haut lieu paysager (panoramique, symbolique, emblématique, identitaire, d'agrément, scientifique...)	Bas lieu paysager (commun, répulsif, uniforme...)
L'histoire Le patrimoine Grandeur Beauté Valorisation de la part des communautés	Le banal Uniformité, laideur Mutisme

Adapté de Ch. Béringuier (1991 : 46)

Reconnaissance moindre pour les tronçons traversés par une ligne à haute tension, bordés par une porcherie, ...

Reconnaissance de facto, au-delà du banal et du bas lieu : celles des tronçons habités, qui témoignent d'un choix de vie.

Reconnaissance importante pour une aire patrimoniale, un cimetière, des érablières, un paysage de la zone littorale...

- *Capacité de dévoilement de l'importance historique*
 - Pondération : exceptionnelle (3 points), importante (2 points), moindre (1 point)
 - Idées-forces : archéologie du paysage, paysage palimpseste, intérêt didactique géographique ou scientifique
 - Sources principales : Page et alli (1998), Copps (1995), Veyret et Le Maître (1996)

Énoncés constitutifs et paramètres

Ce critère représente en quelque sorte le versant interprétatif de l'intégrité géohistorique et patrimoniale. Voici quelques paramètres du dévoilement de l'importance historique :

- Le paysage a déjà livré ou est susceptible de livrer de l'information préhistorique ou historique qui en facilite la compréhension. Éléments sous-jacents : ancienneté, durée, pérennité...
- « This criteria assesses the educational value of a road by determining the presence and variety of adjacent historic resources, the historic periods represented by these resources, and the relationship of the road to the historic network » (Copps, 1995 : 102-103).
- « Defining the significance of a landscape involves relating findings from the site history and existing conditions to the historic context associated with the landscape [...] as a whole » (Page et alli, 1998 : 71).
- Le paysage : « [...] donne à voir une pratique de l'espace, conserve la mémoire des acteurs qui l'ont façonné et de leurs gestes... [...] Cette valeur muséale replace dans un but pédagogique le

paysage dans le temps, donne à voir des traces d'activités passées [...] » (Veyret et Le Maître, 1996 : 181).

- Le paysage a une valeur didactique, son observation contribue à la « sensibilisation » à l'environnement (Ph. Béringuier, 1991 : 63). Ce critère rejoint par ailleurs les attentes d'un « tourisme paysager », « un 'produit' de qualité attractif pour un public assez peu nombreux, gagné par l'envie de connaître, d'apprendre, d'échanger, de découvrir... » (Ibid. : 66).

De nombreuses composantes qui font montre d'une certaine persistance dans un paysage peuvent intervenir dans ce critère : sentier ou centre d'interprétation, sites industriels, terres en culture, pêches, villégiature, exploitation forestière, forme d'implantation de l'habitat, chemin de fer, toponymie, ...

- *Typicité*

- Pondération : importante (3 points), moindre (1 point)
- Idée-force : degré de distinction par rapport à un autre
- Sources principales : Ch. Béringuier (1991), Béringuier (1996)

Énoncés constitutifs et paramètres

Ce critère « conduit à l'ordre du genre. [...] Il a donc des caractères spécifiques, particuliers, topiques, de la singularité paysagère. [...] Pour évaluer les paysages sur une échelle de typicité, on peut construire un archétype, un paysage topique de l'ensemble géographique étudié. Ce paysage—étalon est fictif. Ce modèle synthétise un mode particulier, original d'élaboration d'un territoire. Ensuite on peut rapprocher les paysages réels de cette modélisation pour appréhender la conformité à la typicité. La conformité se fonde sur les similitudes, les ressemblances, les analogies ou sur les différences, les contraires, les discordances observées entre le paysage—étalon et le paysage—effectif. L'ampleur des écarts traduit un degré de conformité, d'où la possibilité de cerner des paysages typiques et des paysages atypiques ».

« Les paysages typiques sont topiques car géographiquement singuliers. Enracinés, ils sont marqués par les cultures et les pratiques locales, régionales ou nationales ; ils sont marqués par les modes indigènes de l'usage de l'environnement physique [...] ; ils sont le fruit de manières particulières pour aménager les milieux urbains et ruraux et des façons d'y vivre » (Ch. Béringuier, 1991, 45).

« Les paysages atypiques appartiennent à deux familles : l'atopité et la standardisation. Le paysage standardisé : sans racines, il est de n'importe où, de nulle part. [...] les paysages atopiques sont d'ailleurs ; transplantés de l'étranger, issus de modèles ou de modes allogènes » (Béringuier, 1991, 46).

Relève de l'ordre du genre (topos, distinction, singularité, conformité, l'histoire)	
Paysage typique	Paysage atypique
Le lieu	Partout et nulle part
La culture	Les modes
La nature	Technologisme
Les pratiques	La dépendance

Adapté de Ch. Béringuier (1991 : 46)

Le typique tend vers le symbolique. En filigrane, on trouve l'authenticité (pourtant illusoire), « [...] l'un des principaux points de doctrine en restauration » (Larochelle, 2004 : 24).

La typicité tient aussi à : « The number and combinations of shared and essential features that make the area representative of the region to which it belongs » (Bruns et Green, 2001 : 124)

• *Qualité environnementale*

- Pondération : exceptionnelle (3 points), importante (2 points), moindre (1 point)
- Idées-forces : qualité de vie, sain, écologique, durable, biodiversité, primordial pour le maintien de la vie, qualité de l'eau, de l'air, des sols

Énoncés constitutifs et paramètres

L'intégrité des milieux naturels (flore et faune), éventuellement la présence d'écosystèmes rares ou protégés, influe, pour beaucoup de gens, sur l'expérience paysagère, produisant un bien-être corporel qui convie tous les sens et non seulement le regard.

« La montée des préoccupations environnementales a marqué grandement notre relation au paysage au cours des dernières années. [...] L'appréciation d'un paysage étant, en effet, de plus en plus teintées par les préoccupations écologiques » (Montpetit et alli, 2002, 175).

Des exemples :

Qualité environnementale exceptionnelle : la batture sans digue, une tourbière inexploitée, un estuaire (comme celui de la rivière Fouquette), une confluence, un peuplement forestier exceptionnel, rare ou menacé...

Qualité environnementale importante : un corridor forestier en milieu agricole, une rivière importante, une érablière ...

Qualité environnementale moindre : un site non restauré, une forêt surexploitée, une ligne à haute tension, une forêt de régénération ou une friche (peu de biodiversité), un rang agricole qui porte les traces du productivisme, un tronçon de route complètement développé ...

- *Cohérence*

- Pondération : importante (3 points), moindre (1 point)
- Idées-forces : cohésion de l'ordre du système fonctionnel, organisation dans l'espace ; rapport de l'usage, forme et fonction, reflet des activités de production
- Sources principales : Avocat (1984), Ch. Béringuier (1991), Béringuier (1996)

Énoncés constitutifs et paramètres

Cohérence : « expression claire des fonctions, des pratiques à travers les formes, les volumes, etc. ». Incohérence : « pratiques ou fonctions diffuses, camouflées par des signes secondaires » (Avocat, 1984 : 32).

« Ce critère exprime le rapport entre une société et son territoire dans l'ordre du système fonctionnel. En effet, il repose sur la notion d'organisation » (Ch. Béringuier, 1991, 42).

« La cohérence relève de la correspondance entre la forme, la fonction et l'usage. Cette unité organique exprime pleinement l'aptitude à établir des relations entre les composants paysagers et les fonctions » (Béringuier, 1996, 51).

La notion de cohérence organisationnelle du paysage présente deux faces.

- Le rapport entre une société et son territoire à un instant donné : rythme d'évolution plus lent, voire inertie, pour le territoire, d'où de possibles décalages ou degrés d'inadéquation qui se traduisent dans le paysage.
- Le rapport organique entre forme et fonction : inversement, une dissociation forme—fonction dénature le rapport organique (Ch. Béringuier, 1991, 42).

« Quand le paysage est le reflet « exact », fidèle de la société locale, de ses ressources, de ses potentialités, de ses façons de vivre, on dira qu'il est un agrégat cohérent. [...] Quand le paysage n'est plus cohérent, il est trouble, confus, désagrégé. Le territoire, obéissant à des logiques contradictoires, est l'objet de puissantes interventions extérieures ayant d'autres logiques que celle de la société locale. Il n'est plus mis en valeur selon les ressources locales, selon les désirs de la population : 'la technologie faisant table rase, utilise le territoire comme un support amorphe où elle peut déployer librement ses stratégies d'aménagement' (B. Fischesser) » (Ch. Béringuier, 1991, 42).

Relève de l'ordre du système (cohérence, ordre, fonction, organique, reflet)	
Paysage cohérent	Paysage incohérent
Cohésion Union Les temps à l'unisson Logique interne	Confusion Désagrégation Heurt des temps Logique externe

Adapté de Ch. Béringuier (1991 : 43)

Le paysage rural en transition vers un nouvel ordre peut être un paysage incohérent — chaque groupe social peut y développer sa propre logique, et le paysage est alors éclaté. Il peut être déchiré par le mitage des maisons, les ruines et les labours qui coexistent dans un même périmètre.

Attention : cohérence socio-économique, donc des activités de production, ne veut pas dire uniformisation des productions.

• *Intérêt touristique et récréatif*

- Pondération : exceptionnel (3 points), important (2 points), moindre (1 point)
- Idée-force : valeur marchande du paysage
- Source principale : Veyret et Le Maître (1996)

Énoncés constitutifs et paramètres

C'est à ce niveau que l'expression « mise en valeur » du paysage prend tout son sens. Le paysage tend ainsi à être vu comme une ressource. Il est parfois prétexte à une industrie prospère. Il est paysage de récréation, de repos, investi d'une fonction culturelle... Ces qualificatifs attribués au paysage rappelle qu'il est aussi un bien de consommation.

Au niveau du tourisme, on reconnaît de nos jours trois éléments émergents : tourisme culturel, éco-tourisme et tourisme d'aventure — ce dernier incluant fréquentation de gorges et de rapides en canot, cascades de glace ou falaise à escalader, estuaire à sillonner en kayak de mer (Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002 : 350).

Des composantes soulignant cet intérêt : accès au plan d'eau, infrastructures d'accueil, sentier, route verte, etc.

Dans le cas de tourisme culturel, on souligne en outre l'importance des produits régionaux (exemple des pêches à l'anguille).

- *Valeur prospective*

- Pondération : exceptionnelle (3 points), importante (2 points), moindre (1 point)
- Idées-forces : prospect d'aménagement, de développement ; le paysage de demain sur les plans économique et social

Énoncés constitutifs et paramètres

Dans notre double perspective de développement durable et de qualité de cadre de vie, cette valeur est estimée en fonction des aménagements et de la mise en valeur écotouristique. Ce parti pris est motivé par les principes de l'expérience paysagère et de la qualité de vie. Nous soutenons que le bien-être ressenti par ce genre d'expérience du territoire contribue à la conscience paysagère plus que tout autre activité impliquant la machine et la vitesse. Nous rejoignons ainsi la notion de « récréation douce » telle que proposée par Duchesne et alli (1999 : 17) : « La récréation douce englobe un ensemble d'activités récréatives qui ne nécessitent pas d'infrastructures majeures et occasionnent peu d'impact sur le milieu. On pense notamment à l'observation et à l'interprétation de la nature (ex. ornithologie), à la randonnée pédestre, au vélo, au ski de fond ou à la raquette, au camping sauvage, à la cueillette de champignons forestiers comestibles, etc. ». Nous considérons également les activités pressenties par Tremblay et Poullaouec-Gonidec en tant que « pratiques d'appropriation territoriales porteuses de paysages » et introduites dans notre critère « intérêt touristique et récréatif », mais prises ici pour leur potentiel prospectif : « Ces activités induisent des manières inédites d'apprécier les formes singulières du territoire et elles participent directement à leur qualification paysagère » (2002 :350-351). En somme, le tourisme paysager doit préserver « l'esprit de la découverte » et « la patience d'une lente pénétration dans les paysages » (Ph. Béringuier, 1991 : 66).

« Le paysage est un atout à valoriser qui peut servir de force d'attraction » (Ph. Béringuier, 1991 : 63). C'est le paysage—ressource, non seulement touristique mais également comme cadre de vie.

Un autre indicateur de valeur prospective, sur un tout autre registre : le cas d'un site archéologique qui n'est pas mis en valeur.

Ce critère tient également compte du voisinage (des tronçons ou des entités) dans la perspective d'élaboration d'éventuels parcours.

